



ACTUALITÉ

Élections professionnelles dans la fonction publique : la FSU maintient sa position



MÉTIER

Campagne CNU 2014-2015 : la gestion de notre carrière en milieu dématérialisé



INTERNATIONAL

Loi d'orientation de l'ES au Sénégal : les réponses du gouvernement aux étudiants

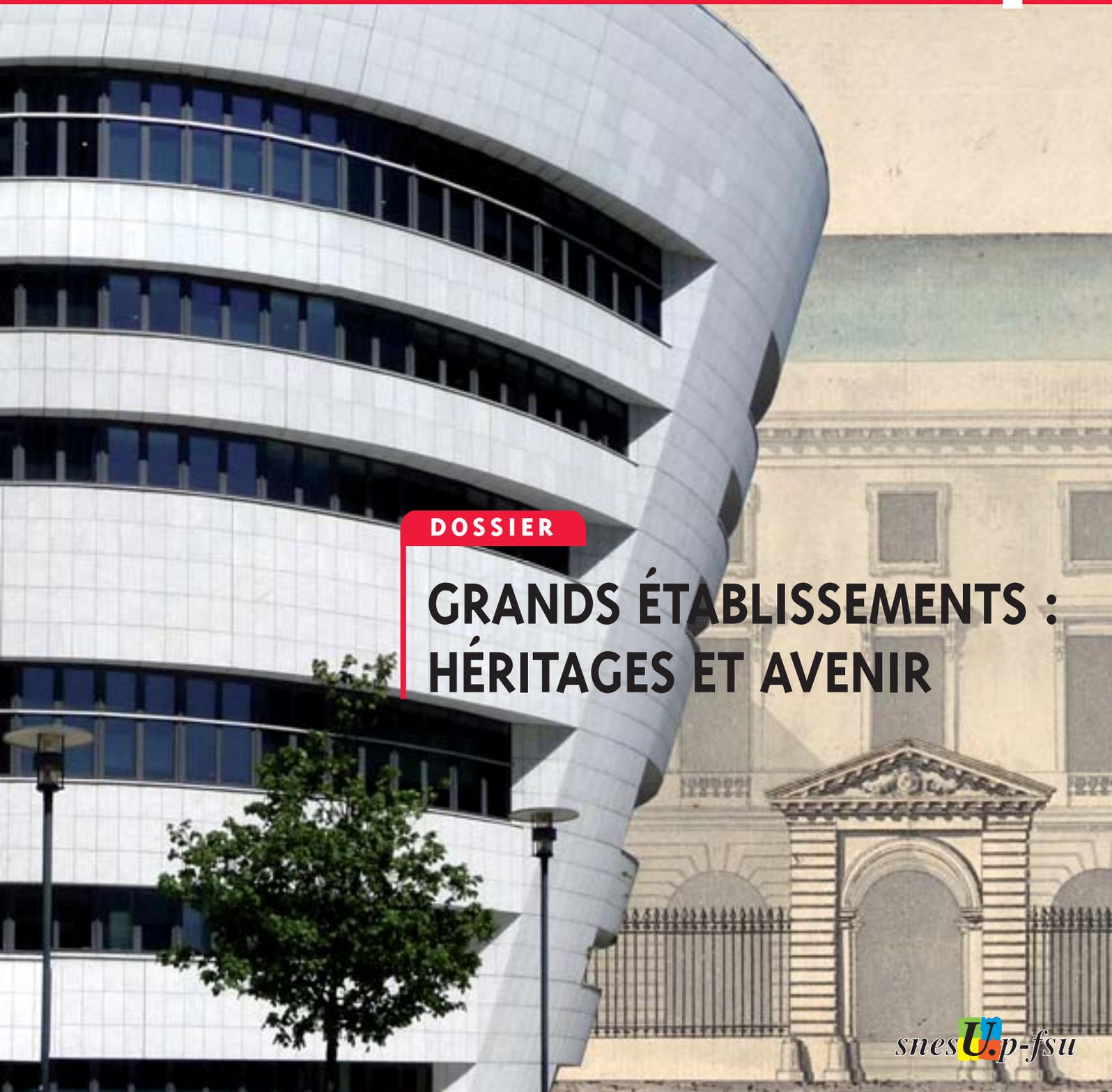


ENTRETIEN

Salam Kawakibi : la Syrie abandonnée ?

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 630 DÉCEMBRE 2014

le snesup



DOSSIER

GRANDS ÉTABLISSEMENTS : HÉRITAGES ET AVENIR

HYPERPLANNING

Un environnement complet

UNIVERSITES ■ IUT ■ FORMATIONS ■ GRETAS ■ ÉSPÉ
GRANDES ECOLES ■ ÉCOLES D'INGÉNIEURS ■ ÉCOLES DE COMMERCES



PLANNING



SUPPORTS
DE COURS



NOTES



SALLES



PANNEAUX
LUMINEUX



ABSENCES



RÉCAPITULATIFS
HORAIRES



INTERNET
& MOBILE



STAGES

350 sites, plusieurs milliers d'utilisateurs



INDEX-ÉDUCATION.COM

Austérité, statuts, pilotage : un combat incessant

Il ne se passe pas une semaine sans qu'une annonce budgétaire ministérielle ne vienne tenter de rogner sur le programme de l'enseignement supérieur et de la recherche. À la suite de la journée de mobilisation du 11 décembre, le retour « miraculeux » de 70 millions d'euros à l'enseignement supérieur sur les 136 millions d'euros supprimés du budget de la MIREs porte la trace des luttes en cours et des interventions de parlementaires. Cela ne peut nous satisfaire. Les problèmes financiers et d'emploi dans l'ESR restent entiers : à un budget 2014 insuffisant dans sa version initiale et amputé par deux fois, succède un budget 2015 qui ne pourra qu'enfoncer encore plus les établissements et les organismes dans l'austérité.

À ce corsetage budgétaire s'ajoutent les annonces provocatrices de la CPU visant la destruction du statut national des enseignants-chercheurs : « La référence aux 1 607 heures annuelles, traduites au niveau de l'enseignement par les 192 heures ETD, est-elle adaptée à l'évolution des pratiques pédagogiques ? » est la fausse question par laquelle la CPU relance la modulation des services en lien avec des référentiels horaires revus en fonction de la stratégie de chaque établissement.

« Supprimer la procédure de qualification » par le CNU et porter « une attention très particulière au fléchage » des postes dont les comités de sélection devraient « intégrer les directeurs de la composante et du laboratoire » revient à sup-

primer toute référence nationale au statut de fonctionnaire d'État pour transformer les présidents en employeurs en lieu et place du MENESR.

En même temps, que leurs statuts soient prêts ou non, les COMUE postulent aux IDEX (« une dizaine de grandes universités de recherche, comparables aux meilleures universités du monde ») ou I-SITE (« de taille régionale » présentant « quelques thématiques d'excellence », amenés à « développer des partenariats forts avec le monde économique », se traduisant en « actions innovantes de recherche partenariale et de formation professionnelle »). Ce cadre d'universités à deux vitesses vise à restreindre les libertés scientifiques et pédagogiques et à déconnecter la recherche et les formations.

Enfin, le 4 décembre se sont déroulées les élections au CTMESR où la FSU obtient 13,7 % des voix exprimées, et au CTU où, avec un taux de participation (25,5 %) en baisse constante depuis 2000, le SNESUP-FSU conserve sa place de première organisation syndicale des enseignants-chercheurs, avec 36,84 % des voix. Ces résultats feront l'objet d'analyses plus précises prochainement.



Claudine Kahane et Marc Neveu, cossecrétaires généraux

ACTUALITÉ 5

- Élections professionnelles dans la fonction publique : **la FSU maintient sa position, des enseignements à tirer**
- Manifestation du 11 décembre : **une étape dans la mobilisation**
- Amérique latine : **la gauche toujours à l'offensive**
- Décès : hommage à **Marie-Luce Pourci**
- **Succès d'une mobilisation générale pour l'ESR**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- Mutation des EC : handicap et rapprochement de conjoints : **rien que des mots ?**
- Paiement des cours magistraux : **faisons respecter rigoureusement nos statuts !**

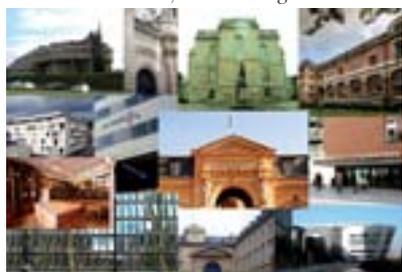
DOSSIER 9

Grands établissements : héritages et avenir

Au sein de l'enseignement supérieur français, le paysage institutionnel apparaît plus diversifié qu'ailleurs, entraînant un risque majeur de rupture d'égalité des chances pour les étudiants et d'injustice entre les territoires. Car il n'existe pas de statut général de grand établissement, l'idiosyncrasie est ici à son comble. L'exception, en tous les sens du terme, forme logiquement le maître-mot de ce dossier.

Les grands établissements, placés en concurrence avec les universités de droit commun, se montrent donc jaloux de leur extraterritorialité identitaire et fonctionnelle pour des raisons qui ne sont pas toujours avouables, comme le montre Guy Odent en retraçant l'évolution de leur statut dérogatoire. Héritages d'une longue histoire pour certains d'entre eux, comme le Collège de France, les grands établissements ont su néanmoins apporter la preuve de leur dynamisme et de leur rayonnement international, parvenant à s'inscrire sans encombre dans les COMUE.

Néanmoins, le tableau apparaît plus sombre à l'aune de certains témoignages. Les grands établissements connaissent donc aussi des inquiétudes à leur échelle, c'est-à-dire grandes.



- Campagne CNU 2014-2015 : **la gestion de notre carrière en milieu dématérialisé**

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Finances universitaires : **les chiffres et le vécu**
- Accès en licence : **stratégie inclusive ou sélective**

INTERNATIONAL 21

- Loi d'orientation de l'enseignement supérieur au Sénégal : **mêmes objectifs et mêmes méthodes qu'en France**

ENTRETIEN 22

- **Salam Kawakibi**

CULTURE 23

- Guerre 1914-1918 : **les invisibles de la commémoration : femmes, intellectuels et étrangers**



ÉPHÉMÉRIDE

6 JANVIER

Bureau national

7-8 JANVIER

- Réunion des **élus SNESUP** et **SNCS**, préparatoire aux réunions des conseils scientifiques d'instituts du CNRS
- Journée articulation lycée-université **SNES** et **SNESUP**

9 JANVIER

Journée annuelle d'histoire des sciences et d'épistémologie consacrée à l'injonction d'innover à l'ENS

15 JANVIER

- **Conseil supérieur de l'éducation (CSE)**
- **Commission administrative**

16 JANVIER

Réunion des nouveaux **commissaires paritaires académiques**

19 JANVIER

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

20-21 JANVIER

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU, élargi aux sections départementales

27 JANVIER

Bureau national

29 JANVIER

Réunion des **élus SNESUP** dans les conseils

JOURNÉE DU 20 NOVEMBRE 2014

Sortir de l'austérité !

Le SNESUP-FSU a organisé le 20 novembre 2014 une demi-journée d'échanges ayant pour thème l'austérité dans l'ESR. Une trentaine d'universités étaient représentées par des militants du SNESUP-FSU, élus le plus souvent dans les conseils. La participation de présidents d'université, de la Conférence des directeurs des UFR scientifiques, de la CPCN, de la CPCNU, de parlementaires, de syndicats de l'ESR, a permis un ensemble de témoignages, d'interventions et d'échanges riches, montrant, malgré la diversité des situations, l'existence de difficultés budgétaires partout. La perte des libertés scientifiques et pédagogiques, dans un cadre d'universités à deux vitesses (IDEX ou I-SITE), et une situation de l'emploi de plus en plus dégradée, que ce soit pour les universités ou les organismes, ont été largement pointées. L'évocation des appels à projets I-SITE et IDEX a également permis de faire le lien entre la construction précipitée des COMUE et la course éperdue aux financements.

Ces échanges ont été l'occasion de rappeler que d'autres choix budgétaires sont possibles, en particulier par la mise en cause des montants considérables que représentent les crédits d'impôt, en premier lieu le CIR et ses 6 milliards. Une commission d'enquête a d'ailleurs été demandée à ce sujet au Sénat. L'annonce, le 11 décembre, de la réapparition probable des 70 millions d'euros disparus du budget des universités n'en apparaît que plus dérisoire encore : la poursuite de nos actions sur les moyens de l'ESR s'impose ! ●

Claudine Kabane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

CPU

Le « Medef » de l'ES commet une nouvelle provocation

Le 12 décembre, l'agence d'information AEF publiait un document de la CPU (Conférence des présidents d'université) daté du 25 novembre 2014. Ce document est une véritable provocation faite à l'ensemble des enseignants-chercheurs. C'est une nouvelle contribution à la destruction de leur statut national. On se limitera ici à deux propositions libellées derrière l'interrogation portant sur la révision de la conception du métier d'enseignant-chercheur.

La première : « *Engager une réflexion sur le statut des enseignants-chercheurs quant à la durée et au calcul du temps de travail : la référence aux 1 607 heures annuelles, traduites au niveau de l'enseignement par les 192 heures ETD, est-elle adaptée à l'évolution des pratiques pédagogiques ?* » Il s'agit rien de moins que de mettre en pièces la référence aux 192 heures et les conditions de la modulation des services. Corrélat immédiat à cette proposition : « *Revoir les référentiels horaires pour qu'ils correspondent réellement à la stratégie de l'établissement.* » La deuxième : la CPU propose de « *supprimer la procédure de qualification* » par le CNU et de porter « *une attention très particulière au fléchage* » des postes dont les comités de sélection devraient « *intégrer les directeurs de la composante et du laboratoire* ».

La CPU ôte son costume habituel de lobby pour s'habiller de la cape d'un Medef de l'enseignement supérieur composé de patrons d'université rêvant de directeurs de laboratoire et d'UFR transformés en cadres dirigeants. Une clarification par le ministère du rôle de la CPU s'impose. Le SNESUP rappelle que l'employeur des enseignants-chercheurs est l'État et non chaque président d'université. ●

Fabrice Guilbaud

BLOCAGE

Mobilisation à l'université de Toulouse 2-Jean Jaurès

Depuis la loi LRU, la FSU est restée mobilisée pour dénoncer la baisse des budgets alloués aux universités. L'université du Mirail, devenue Toulouse 2-Jean Jaurès depuis juillet 2014, apparaissait toujours comme un établissement largement surencadré. L'intégration de l'ESPE, puis le projet de rattachement de celle-ci à la COMUE, la reconstruction en cours du campus, l'augmentation des effectifs à cette rentrée 2014 : tout concordait pour créer les conditions d'une rentrée difficile dont étudiants et personnels ont fait les frais. Dans la nuit du 19 au 20 novembre, un groupe de ZADistes ont planté des tentes au cœur du campus, vite rebaptisé ZIC (zone d'interpellation chaleureuse). Ils ont mobilisé sur le mécontentement suscité par les opposants au barrage de Sivens, la mort de Rémi Fraisse, les manifestations toulousaines sur ce thème et l'interpellation d'un étudiant d'UT2J, Gaétan. L'AG du 20 novembre décidait, à une courte majorité (371 pour, 365 contre), le blocage du campus et une journée de grève le 27 novembre. L'assistance aux AG de personnels est montée jusqu'à 200 personnes et les syndicats présents (FSU, CGT, SUD) ont insisté sur l'importance de la journée nationale du 11 décembre. Entre le 20 novembre et le 11 décembre, des rencontres ont réuni le président Jean-Michel Minovez, les syndicats des personnels et des étudiants, les représentants des comités de mobilisation, afin d'éviter les violences. Une ligne s'est affirmée autour de la lutte contre l'austérité et la participation à la journée du 11 décembre comme un élément majeur de mobilisation. L'assistance à cette journée n'a pas connu le succès qu'on pouvait espérer, mais deux milliers de manifestants (1 000 selon les sources officielles) ont tout de même défilé. ●

Alet Valero, SNESUP-FSU, professeur à l'université de Toulouse 2-Jean Jaurès

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent
Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,
Isabelle de McQueenem, Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi et Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 € / an

Illustration de couverture : © MMA / DR / D. Chamma

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La FSU maintient sa position, des enseignements à tirer

→ par Fabrice Guilbaud et Stéphane Tassel

Le 4 décembre, plus de 5 millions d'agents des trois versants de la fonction publique ont été appelés aux urnes pour désigner leurs représentants. Au total, ce sont près de 22 000 instances qui devaient être renouvelées à l'issue de ce scrutin.

Parmi les 5,1 millions d'agents de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière), 2,7 millions ont participé aux élections professionnelles afin d'élire leurs représentants et mesurer la représentativité des organisations syndicales. Malgré une baisse de 0,2 % par rapport à 2011, la FSU rassemble 15,6 % des suffrages et maintient sa position de deuxième organisation syndicale de la fonction publique d'État après FO (17 %, +0,4 %) et devant l'UNSA (14,8 %, +0,8 %), la CFDT (14 %, -0,6 %), la CGT (13,4 %, -2,4 %), Solidaires (9 %, +0,4 %) et la CGC (5,4 %, +0,2 %).

Globalement, dans les trois fonctions publiques, la participation chute de 1,8 % mais la hiérarchie établie en 2011 ne change pas : CGT (23,1 %, -2,3 %), CFDT (19,2 %, +0,1 %), FO (18,6 %, +0,5 %), UNSA (10,3 %, +1 %), FSU (8 %, -0,2 %), Solidaires (6,8 %, +0,2 %). Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les personnels étaient conviés à élire simultanément leurs représentants au CTMESR, au CTU et aux CTE. Accusant la plus faible participation (34,5 %, vote à l'urne), avec l'Éducation nationale (41,7 %, +3 %, vote électronique), ce taux interroge autant les modalités d'organisation que l'intérêt des personnels pour ces élections.

Le résultat au CTMESR, pour la première fois élu au scrutin direct par tous les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des organismes, des CROUS ainsi que par les ITRF du MEN (soit 265 511 inscrits), place la FSU en quatrième place (avec 13,7 %) derrière la CGT (18,5 %), le SNPTES (sorti de l'UNSA, 17,1 %), le SGEN-CFDT (15,4 %), l'UNSA (10,2 %), FO (7,4 %) et SUD (7,2 %).

Au CTU – le comité technique spécial chargé d'examiner les textes relatifs aux statuts des enseignants-chercheurs –, parmi les sept organisations en lice (contre six en 2010), le SNESUP conserve sa première place (avec 36,84 %) et est premier dans les trois quarts des bureaux de vote. En baisse de 6,7 %, ce score se rapproche du

résultat obtenu en 2000. Si on observe les évolutions sur dix ans, la baisse de la participation (de 32,7 à 25,5 % sur 51 017 inscrits cette année), conjuguée à l'augmentation du corps électoral (+3 458 voix, +6,8 %), fait apparaître une érosion pour le SNESUP (-1 003 voix, soit -18 %), l'UNSA (-303 voix, -19 %) et le SGEN (-485 voix, -17 %). SUD, présent depuis 2000 mais absent en 2010, résiste mieux (-50 voix, -4,3 %) en obtenant 8,9 % des suffrages exprimés. Sur la même période, la progression de FO de seulement 450 voix, intégrant cette année Autonome Sup (2 541 voix pour le FNSAESR-CSEN en 2003), montre que la greffe n'a pas vraiment pris. La CGT progresse régulière-

ment depuis dix ans (de 3,1 à 8,7 %). Sur la droite de l'échiquier, l'inédite liste CFTC-UNI obtient 5,99 %.

Une étude plus fine des résultats, croisée avec ceux des CT d'établissement, devra préciser ces premiers éléments d'analyse.

La contraction du SNESUP, syndicat de transformation sociale d'une fédération qui reste encore perçue comme lointaine, l'irruption du SNPTES au CTMESR, les progressions d'organisations comme la CGT et SUD d'un côté, d'autres marquées à droite (CFTC-UNI) ou dont on peut faire l'hypothèse qu'une partie des électeurs s'y est reconnue (FO) dans un contexte politique et social de droitisation, sont autant d'éléments à interroger. ●

MANIFESTATION DU 11 DÉCEMBRE

Une étape dans la mobilisation

→ par Michelle Lauton

Le 11 décembre, des milliers de personnels et d'étudiants étaient dans la rue à Paris et en région (Toulouse, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lyon...) ou dans des AG d'établissement (Dijon, Rouen, Nancy...).

En manifestant, les personnels et étudiants exprimaient à nouveau l'urgent besoin de financements et de postes pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour résorber la précarité et répondre aux besoins des formations, des laboratoires et des services.

Cette mobilisation, fruit d'une concertation inédite entre syndicats et partenaires divers de la communauté universitaire et scientifique, traduit la colère des collègues et des étudiants face à l'austérité budgétaire et à l'ampleur des difficultés rencontrées. Le nombre d'étudiants augmente, le simple maintien du potentiel de recherche nécessite des recrutements en grand nombre, de nombreux docteurs qualifiés sont en quête

d'un emploi, mais les établissements continuent à geler des postes. Et la plus grande partie des 1 000 emplois annoncés servira à boucher les trous dans les budgets des établissements.

Le nouvel amendement du gouvernement pour réaffecter aux universités les 70 millions d'euros disparus du budget de la MIRE ne change pas la donne ! Pourtant, l'argent existe. Le crédit impôt recherche, c'est 6 milliards !

Le 11 décembre n'est qu'une étape. En décembre, la mobilisation doit continuer à s'exprimer : conseils, CNESER budgétaire du 15. Pour sa part, le SNESUP-FSU interviendra pour faire converger les initiatives portées par les personnels et les étudiants contre les mesures d'austérité et faire des propositions. ●

La gauche toujours à l'offensive

→ par Jean Ortiz

L'Amérique latine connaît une évolution importante depuis la fin des années 1990. À la reconquête de sa souveraineté, elle parvient peu à peu à s'émanciper de la tutelle des États-Unis. Plusieurs pays tentent ainsi de bâtir de nouveaux modèles sociaux basés sur l'inclusion.

Le spécialiste Amérique latine du *Monde*, connu pour son aversion envers les processus d'émancipation des peuples et tout ce qui « sent la révolution », l'avait prévu : « *La gauche latino-américaine est à un tournant* [entendez : décline] *de son histoire* » (27 octobre). Le nouveau cycle initié par l'élection de Chavez en 1998 allait enfin s'inverser... Le 29 octobre, l'ancien guérillero repentira à boulets blancs sur Dilma Rousseff, « *complaisante avec les autocrates d'Amérique latine* » ; il dénonçait « *l'antiaméricanisme mécanique du Brésil, qui l'a écarté de ses alliés, les États-Unis et l'Europe* », et plaquait logiquement pour l'Alliance du Pacifique (la plus grande zone de libre-échange au monde), un chantier expansionniste étasunien, lancé par Washington le 12 novembre 2011 (sorte de pendant du Grand Marché transatlantique). Le journaliste de marché qualifiait même l'intégration régionale, équilibrée et endogène (UNASUR, ALBA, CELAC), impulsée par Brasilia, Caracas, La Paz, Quito, Buenos Aires... de « *rhétorique pour les toasts des repas officiels* ». À ce jour (11 novembre), Monsieur Paranagua n'a encore rien écrit sur le massacre de quarante-trois normaliens mexicains (pauvres il est vrai, et non vénézuéliens).

Le latifundium médiatique annonçait, pour ces récentes élections générales

dans plusieurs pays latino, une « *restauration démocratique* » (traduisez : conservatrice) et s'en délectait à l'avance. Que nenni ! Le reflux tant désiré n'a pas eu lieu, et ce malgré la contre-offensive (récente) de Washington, préoccupé par le recul de son hégémonie du Rio Grande à la Terre de Feu. Lors de la 43^e Conférence de Washington sur les Amériques, les 7 et 8 mai 2013, le vice-président Joe Biden déclarait : l'hémisphère occidental n'a jamais eu « *à aucun moment de l'histoire américaine un potentiel aussi grand* ».

DE NOUVEAUX MODÈLES SOCIAUX

Le « sous-continent » de jadis, depuis une quinzaine d'années, est à la reconquête de sa souveraineté, priorisant l'intégration sans la tutelle de Washington ; il promeut dans plusieurs pays des réformes d'orientation post-néolibérales, voire post-capitalistes, socialistes, tente de bâtir de nouveaux modèles sociaux basés sur l'inclusion. Jamais « *Nuestra América* » n'avait partagé aussi longtemps une période de croissance et de stabilité, de recul de la pauvreté, de communauté de valeurs et de nouvelles pratiques de pouvoir populaire, de primauté du politique, du bien commun... C'est dans ce contexte qu'il convient d'analyser les récentes victoires électorales de la gauche et du centre-gauche... même si je considère que le schéma trop souvent avancé des différentes gauches, les unes « pures et dures », les autres « molles », ne correspond pas tout à fait au clivage principal, qui me paraît passer entre ceux qui luttent, à partir du cadre national, pour une nouvelle architecture continentale, pour une intégration hors libre-échange, et ceux qui ont signé des traités marchands.

En Bolivie, le candidat du Mouvement vers le socialisme l'a emporté avec 61 % des voix dès le premier tour. La révolution accouche d'un nouveau pays, enfin lui-même. Trente-six langues co-offi-

cielles. La construction du socialisme communautaire part d'en bas, des communautés et nations indiennes, des mouvements sociaux, des organisations paysannes, de femmes, de mineurs, de tous « les sans » d'hier. Evo Morales « est peuple », nous a-t-on répété. Il a inversé les règles du jeu avec les multinationales des hydrocarbures. Jadis elles empochaient 85 % des bénéfices, et le pays le reste. Désormais, elles doivent se contenter de 15 %... et elles restent !

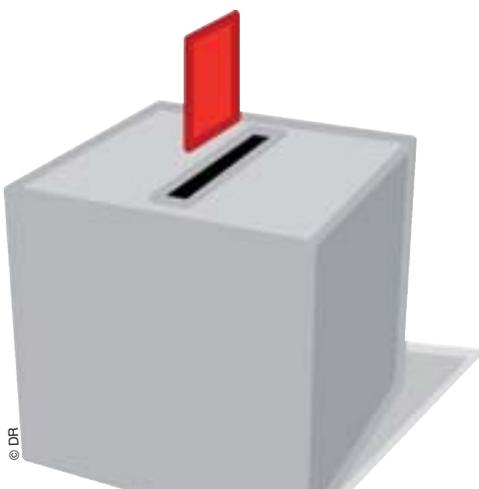
Jamais « *Nuestra América* » n'avait partagé aussi longtemps une période de croissance et de stabilité, de recul de la pauvreté.

DES RÉFORMES DE FOND SONT NÉCESSAIRES

Au Brésil, depuis 2003, et l'élection du métallos Lula, la gauche a fait reculer la pauvreté par des politiques redistributives (« bourse familiale », « plan Brazil »...), l'augmentation

des salaires, la recherche d'un développement autocentré dans un cadre d'État fort, régulateur, « développementiste ». Mais peu de réformes de structure ; on se heurte aux limites de la redistribution dans le cadre du système capitaliste. La réforme agraire piétine, l'agro-business fait son beurre, la corruption, les inégalités, elles, reculent peu... La présidente Dilma Rousseff, réélue, devra prendre en compte les frustrations populaires, engager des réformes de fond dans un pays en pleine mutation, et non « *infléchir sa politique économique* » vers toujours plus de néolibéralisme comme le lui suggère *Le Monde* du 29 octobre. Mais au Brésil comme en Uruguay, le vote populaire pour des politiques réformistes a été surtout un vote de classe.

En Uruguay, le Front large et Tabaré Vázquez ont bénéficié de la popularité du sortant Pepe Mujica, de son éthique et de ses options « d'inclusion sociale ». La pauvreté a diminué de 39 % en dix ans et le taux de chômage tourne autour de 6 %. L'avortement a été dépenalisé, le mariage pour tous adopté... Le pays a consenti un effort considérable en matière d'énergies renouvelables. Oui, l'Amérique latine vit un changement d'époque. ●



C'est une année électorale qu'a connue l'Amérique latine en 2014, avec pas moins de sept scrutins présidentiels (Costa Rica, Salvador, Panama, Colombie, Brésil, Bolivie, Uruguay).



© DR

DÉCÈS

Hommage à Marie-Luce Pourci

Tous ceux qui ont connu Marie-Luce Pourci ont été marqués par son rayonnement vraiment lumineux. Il s'exprimait par son si beau et gai sourire permanent ainsi que par son besoin de partager et de convaincre pour l'accompagner dans ses combats au service d'autrui.

→ par Yves Lévi, professeur à la faculté de pharmacie de l'université Paris-Sud

Dans toutes ses passions de chercheuse, d'enseignante, de praticien hospitalier et de femme, Marie-Luce Pourci savait transmettre sa gaieté et son enthousiasme pour les luttes contre l'injustice et pour améliorer la société. Elle était une militante syndicale active au sein de son université et a siégé comme élue au CNU et au CNESER. Elle a exercé son métier de praticien hospitalier à l'hôpital Necker, où elle a développé des dosages d'activité enzymatique, puis au sein du service de biochimie de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre. À la faculté de pharmacie de l'université Paris-Sud, à Chatenay-Malabry, elle enchantait aussi ses étudiants par ses enseignements. Ses activités de recherche se sont basées

▼
Toujours active, exprimant sans cesse un sentiment de vie et de fraternité, Marie-Luce cherchait à convaincre de la valeur de ses combats mais savait aussi être à l'écoute des autres et de leurs idées.
 ▲

sur ses compétences dans le domaine des cultures d'hépatocytes et de fibroblastes. Elle a collaboré à plusieurs travaux sur la caractérisation des anomalies du métabolisme du galactose, puis sur les anomalies des lipoprotéines et celles de l'efflux du cholestérol dans le syndrome d'Alagille. Marie-Luce a ensuite participé à des travaux sur les effets des acides gras polyinsaturés sur l'activité de la NO-synthase dans les cellules endothéliales en culture, puis à des études sur les effets des acides gras trans sur le métabolisme des lipoprotéines et le risque cardiovasculaire, et sur les effets des fibrates sur l'efflux du cholestérol et les modifications de la composition des HDL qui en résultent. La maladie l'a alors éloignée temporairement

des laboratoires où ses collègues appréciaient en elle une très grande curiosité, une immense générosité qui la poussait à aider les autres et notamment les doctorants qu'elle encadrait. Et c'est encore avec sa force d'exemple qu'elle a combattu cette épreuve pour revenir auprès de ses étudiants et de ses collègues, toujours accompagnée de son enthousiasme joyeux. Elle a su ajouter une cause supplémentaire à ses combats et réussir à développer des campagnes d'information et de promotion pour le recrutement de donneurs bénévoles de moelle osseuse, notamment au sein de la faculté de pharmacie. Toujours active, exprimant sans cesse un sentiment de vie et de fraternité, Marie-Luce cherchait à convaincre de la valeur de ses combats mais savait aussi être à l'écoute des autres et de leurs idées. Elle laisse une peine très douloureuse à ses proches et ses amis qui sont venus particulièrement nombreux lui rendre un dernier hommage si mérité. ●

PLF 2015/MIRES

Succès d'une mobilisation générale pour l'ESR

→ par Laurence Favier

Après la menace qui a pesé sur le versement de la dernière tranche du budget 2014 de dotations de l'État pour les universités, c'est le budget 2015 qui s'est trouvé visé.

Le 18 novembre dernier, les députés ont adopté une série d'amendements aboutissant à réduire de 70 millions d'euros le budget de l'ES. Comme le rappelle la CPU dans une motion adoptée à l'unanimité le 20 novembre, cette amputation s'ajoute à « d'autres mesures négatives, en particulier une forte augmentation des dépenses obligatoires de masse salariale – soit un coût additionnel de 90 millions d'euros non couverts par rapport à 2014 ». Ainsi « à périmètre d'activités croissant, c'est donc 160 millions d'euros » qu'il aurait dû manquer au budget des universités en 2015 (*ibid*). Le 26 novembre, c'est le Sénat qui entre

dans la tourmente. La Commission de la culture, de l'éducation et de la communication examine les crédits de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs) et adopte à l'unanimité un amendement visant à rétablir les crédits de la MIREs qui avaient été amputés (136 millions dont 70 pour les universités). La Commission conclut ainsi : « Par ce vote unanime, [...] [elle] entend préserver les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche qui constituent des secteurs prioritaires et structurants pour le redressement et l'avenir du pays. » Enfin, François Hollande annonce le rétablissement des 70 millions amputés.

Que retenir de cette succession d'événements ? Une remarquable mobilisation de l'ensemble des acteurs : institutionnels, syndicaux, politiques. L'alerte constante des syndicats, en particulier du SNESUP, sur l'effondrement budgétaire subi par les universités ainsi que sur celui de l'emploi scientifique, a enfin trouvé un écho. La journée nationale de mobilisation du 11 décembre a su rassembler étudiants et personnels, y compris non syndiqués. Ne relâchons pas la pression : faute d'obtenir le meilleur, nous éviterons le pire et le pire nous guette à chaque instant. ●

UNIVERSITÉ PARIS-EST**Fusion à marche forcée
UPEM-UPEC**

Les coupes budgétaires imposées par le déficit abyssal de l'UPEM et l'accélération du processus de fusion avec l'UPEC produisent une conjonction inédite qui induit, outre une inquiétude légitime face à l'avenir, une profonde dégradation des conditions de travail des personnels et d'études de nos étudiants.

La réduction du déficit de l'UPEM ne saurait être le seul motif de cette fusion à marche forcée. Celle-ci, effectuée dans ce contexte, court le risque d'être accompagnée de son lot de démantèlements de formations et d'axes de recherche, de services administratifs, de composantes ou d'écoles internes...

Dans l'Est francilien, notre université remplit ses missions au sein d'un territoire à la démographie en croissance régulière. Historiquement sous-encadrée, elle ne peut faire les frais de tels déséquilibres territoriaux. La nécessaire relance de la démocratisation de l'enseignement supérieur trouve ici un écho particulier dans une université de « proximité », dont les jours sont désormais comptés.

L'UPEM est à la croisée des chemins. Nous n'entendons pas voir vingt ans de travail sacrifiés sur l'autel de l'impéritie d'une tutelle qui est moins concernée par la production et la diffusion de la science au plus grand nombre que par le souci d'économies budgétaires. La lettre de cadrage budgétaire de l'université, le gel de tous les emplois vacants fragilisent dangereusement la recherche, les formations et la structure même d'une université au développement thématique singulier. Selon le dernier CTP, ce sont 58 emplois qui devraient être gelés (5 BIATTS, 16 PAST, 11 PU, 6 MCF et 20 « postes Fioraso »)...

Lors des deux derniers conseils d'administration, les élus soutenus par le SNESUP, rejoints par d'autres, ont fait adopté des motions sommant l'État d'assumer ses responsabilités. La gravité de la situation s'imposant, le conseil a utilisé une modalité dont il n'avait, jusqu'à présent, jamais usé.

Un récent courriel à l'intitulé sibyllin, « Éléments méthodologiques pour le projet de création de la Nouvelle Université-Phase 1 État des lieux », a dévoilé un calendrier délirant. Comment ce processus de fusion peut-il être envisageable quand le déficit structurel de l'université ne prend pas en compte les coûts supplémentaires liés à une telle mutation ? L'urgence ne peut être argument d'autorité, pour instaurer un régime d'exception tournant le dos à la démocratie universitaire.

À l'occasion du CA du 11 décembre examinant le budget initial, sous l'impulsion du SNESUP, le CA de l'UPEM a décidé de manière unanime « d'envisager, dans le cadre d'une réunion générale des personnels de l'établissement, les moyens collectifs d'action auprès de l'opinion et des tutelles pour que soit enfin prise en compte la situation spécifique de notre établissement ». ●

Stéphane Tassel, membre du BN

COMUE UNIVERSITÉ BRETAGNE LOIRE**Un géant aux pieds d'argile**

La COMUE UBL, dont les statuts sont en cours de rédaction, fédèrera 7 universités du Grand Ouest ainsi que plus de 20 établissements, instituts de recherche et écoles publiques partenaires, 4 CHU et 16 partenaires associés. Cette communauté

répartie sur 2 régions rassemblera plus de 160 000 étudiants et sera le plus important des 25 projets en cours. Cependant, en regroupant 5 universités sous-dotées sur 7, elle ne rassemblera que 6 600 enseignants-chercheurs et 6 500 BIATSS, soit un taux d'encadrement de 1/12 contre 1/8 pour la COMUE Sorbonne Paris Cité, 1/6 pour la COMUE Lyon et 1/13 pour la COMUE Lille Nord de France (pour ne se comparer qu'avec les 4 communautés de plus de 120 000 étudiants).

En 2012, au PRES de l'université européenne de Bretagne, la dépense totale par étudiant était de 11 295 € à Rennes 1, 5 020 € à Rennes 2 (fusion en cours), 10 771 € à l'université de Bretagne occidentale et 8 719 € à l'université de Bretagne-Sud. La même année, au sein du PRES LUNAM, à l'université de Nantes, la dépense totale par étudiant était de 8 900 €, de 8 437 € à l'université du Maine et 7 257 € à l'université d'Angers. Ce qui nous amène à une moyenne inférieure à 9 000 €/étudiant pour les 7 universités. Rappelons que 1 000 € d'écart pour 20 000 étudiants correspondent à 20 M€ ou 300 postes et 2 M€ ! Rappelons également, en conservant le même indicateur, que la dépense par étudiant s'élève à 15 400 € à Paris 6, à 69 000 € à l'École normale supérieure, à 22 000 € à l'INSA de Toulouse (contre 9 755 € à l'INSA de Rennes) ou à 17 000 € à l'ENI de Tarbes (contre 6 598 € à l'ENI de Brest). Cette communauté est donc un géant aux pieds d'argile. Pourtant, à l'image de l'université d'Angers, la production scientifique de ces régions est remarquable tout comme l'insertion professionnelle des étudiants ou le taux de réussite en licence. Cette productivité imposée et l'insuffisante reconnaissance par la tutelle des efforts de tous-tes entraînent déjà une fatigue des personnels, des tensions dans les équipes et une augmentation des risques psychosociaux (burn-out, tentative de suicide). Sans moyens supplémentaires, ce projet est explosif et il ne recueille dans les CA que des majorités très relatives. ●

*Hervé Cristofol, secrétaire de section,
élu au CA de l'université d'Angers*

UNIVERSITÉ DU MAINE**Entre contrainte budgétaire et
déficit en personnels**

Depuis le passage de l'université du Maine aux RCE en 2011, tous les ans le même scénario se répète à l'automne. Il est demandé aux administrateurs de voter une campagne d'emplois qui permet tout juste le remplacement des départs, mais pas de répondre aux besoins de l'établissement, qui connaît un déficit de plus de 120 postes selon les chiffres du ministère, et un budget toujours plus contraint.

Nonobstant ses efforts au service de l'intérêt général, l'équipe présidentielle a vu sa marge de manœuvre se réduire de plus en plus, en raison de « transferts de charges » sans compensation intégrale (GVT, frais d'inscription dont les boursiers sont exonérés...). Pour l'année 2015, l'inquiétude grandit à juste titre parmi les personnels, qui craignent de voir rejeter par le recteur la campagne d'emplois, pourtant déjà très timide, et le budget élaboré par l'établissement.

C'est dans ce contexte de plus en plus difficile que notre université participe à la construction de l'université Bretagne Loire (UBL) qui a pour ambition de regrouper 7 universités, 14 écoles et instituts, 5 organismes de recherche situés sur les régions Bretagne et Pays-de-Loire, soit la plus grosse COMUE de France. Depuis l'adoption de la loi ESR en juillet 2013, les élus FSU de l'université du Maine ont à maintes reprises fait la critique de cette COMUE dont l'objectif principal est l'obtention d'un IDEX et les risques majeurs la remise en cause du maillage actuel de l'offre de formations sur nos deux régions et la dégradation des conditions d'emploi des personnels. ●

La section SNESUP de l'université du Maine



Grands établissements : héritages et avenir

→ Dossier coordonné par Laurence Favier
et Isabelle de Mecquenem

Au sein de l'enseignement supérieur français, le paysage institutionnel apparaît plus diversifié qu'ailleurs, entraînant un risque majeur de rupture d'égalité des chances pour les étudiants et d'injustice entre les territoires. Comme le rappelle Frédéric Noël, il n'existe pas de statut général de grand établissement, l'idiosyncrasie est ici à son comble. L'exception, en tous les sens du terme, forme logiquement le maître-mot de ce dossier.

Les grands établissements, placés en concurrence avec les universités de droit commun, se montrent donc jaloux de leur extraterritorialité identitaire et fonctionnelle pour des raisons qui ne sont pas toujours avouables, comme le montre Guy Odent en retraçant l'évolution de leur statut dérogatoire, de la loi Savary jusqu'à la loi Fioraso, dont l'article 58 laisse néanmoins de côté une partie de cette pseudo-famille. Héritages d'une longue histoire pour certains d'entre eux, comme le Collège de France évoqué par Delphine

Spicq, les grands établissements ont su apporter la preuve de leur dynamisme et de leur rayonnement international, parvenant à s'inscrire sans encombre dans les COMUE, comme l'illustrent les exemples du Muséum national d'histoire naturelle cité par Hervé Lelièvre et celui d'AgroSup Dijon dont Jacques Grober relate la montée en puissance en tant que pôle d'expertise européen et mondial. La prestigieuse École des Chartes a pris un tournant dans les années 1990 en diversifiant son offre pédagogique et son réseau de recherche, comme l'indique Jean Bernard. Néanmoins, le tableau apparaît plus sombre à l'aune d'autres témoignages et surtout d'autres critères, comme l'attestent la crise profonde du CNAM qu'analyse la section SNESUP de l'établissement et la confiscation des principes démocratiques que vit l'université de Lorraine selon Nicolas Gregori. Les grands établissements connaissent donc aussi des inquiétudes à leur échelle, c'est-à-dire grandes.

Un statut d'exception

→ par Guy Odent

Les grands établissements sont des établissements d'enseignement supérieur publics indépendants des universités. Ils avaient à l'origine pour mission l'enseignement et la recherche dans des domaines peu ou pas enseignés à l'université, comme ce fut le cas du chinois ou de l'histoire des religions.

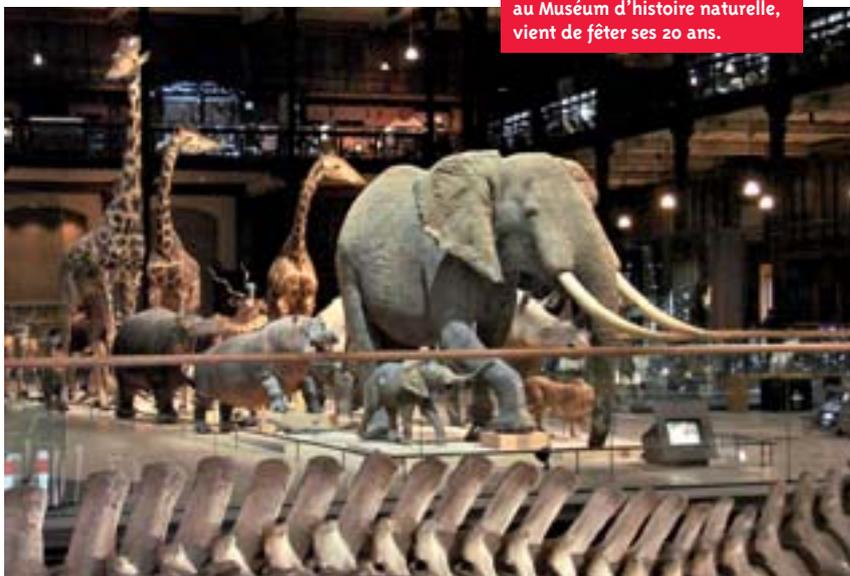
Jusqu'en 1984, le nombre de grands établissements était limité :

- le Collège de France, le plus ancien, datant de François I^{er} ;
- le Muséum d'histoire naturelle, avec ses annexes, le zoo de Vincennes et le musée de l'Homme, créé sous la Révolution à partir du Jardin du Roi ;
- le Conservatoire des arts et métiers, qui existe aussi depuis la Révolution ;
- l'École pratique des hautes études (EPHE), fondée en 1868 par Napoléon III pour ses quatre premières sections, complétée en 1886 par la section des sciences religieuses, puis ultérieurement par la section des sciences sociales – cette dernière deviendra autonome et se transformera en Écoles des hautes études en sciences sociales (EHESS) en 1975 ;
- l'École nationale des langues orientales vivantes, dite « Institut national des langues orientales » (INALCO) ;
- l'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM), constituée de plusieurs centres à Paris et en province.

Chaque établissement propose ses formations propres. Certains délivrent des diplômes particuliers (EPHE, par exemple), des titres d'ingénieurs (ENSAM), d'autres ne délivrent aucun diplôme (Collège de France). À partir de 1959, plusieurs s'investissent dans la préparation d'un doctorat de 3^e cycle. Le corps enseignant est spécifique, avec des conditions de recrutement et des carrières particulières, celles-ci pouvant être moins favorables que celles des universitaires.

Ainsi les directeurs d'études de l'EPHE, équivalents des professeurs d'université, ne bénéficieront que tardivement de la « classe exceptionnelle ».

En 1984, la loi Savary consacre l'existence des grands établissements, mais sans les définir ni les qualifier. L'article 37⁽¹⁾ prévoyait simplement que « des décrets en Conseil d'État fixent les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des grands établissements dans le respect des principes d'autonomie et de démocratie définis par le présent titre » et indiquant qu'ils pourront « déroger aux dispositions » d'un certain nombre d'articles prévoyant la gestion démocratique, la



La Grande Galerie de l'Évolution, au Muséum d'histoire naturelle, vient de fêter ses 20 ans.

© Daibera / Flickr

pluridisciplinarité, l'autonomie, les conditions d'adoption de leurs statuts, le rôle du recteur, la composition des conseils et des collèges électoraux, la qualité des personnalités extérieures pouvant être membres des conseils, le régime financier, le contrôle administratif et financier. Les anciens grands établissements furent bien classés dans cette catégorie. D'autres s'y ajoutèrent : l'Observatoire de

Paris (1985), l'Institut d'études politiques de Paris (1985), l'École nationale des Chartes (1987), le palais de la Découverte (1990), l'Institut de physique du globe de Paris (1990), l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (1992), l'Institut

national de l'art (dès sa création en 2001). Bien trop vague, l'article de la loi Savary ne définissait en rien ce que devait être un « grand établissement ». Le SNESUP était intervenu auprès du ministère et des parlementaires, en vain. Des interprétations allaient en être faites. En particulier, il permettait de restreindre « le respect des principes d'autonomie et de démocratie ». En conséquence, certains projets de décret donnèrent lieu, lors de leur examen par le CNESER, à de vifs débats, en particulier sur la représentation de l'ensemble des personnels dans les conseils. Autre dysfonctionnement, certains établissements non considérés jusque-là

comme grands établissements demandèrent à le devenir pour profiter des dérogations possibles, pour la composition du conseil, les conditions de nomination du directeur, le régime financier. Ce fut le cas, par exemple, de l'École centrale des arts et manufactures et, bien plus tard, de l'université Dauphine. Des écoles d'ingénieurs dépendant d'autres ministères que celui gérant les universités (ministère de la Défense, de l'Agriculture) vinrent s'ajouter à la liste, toujours pour profiter de la « souplesse » permise par les possibilités de dérogations.

La loi du 23 décembre 1985, en son article 12⁽²⁾, créa les « universités de technologie », qui pourraient avoir le statut de grands établissements. Ce fut le cas de l'université de technologie du Nord-Pas-de-Calais. L'article 58 de la loi du 22 juillet 2013 (loi Fioraso) modifie l'article de la loi Savary et indique : « La qualification de grand établissement peut être reconnue [...] soit à des établissements de fondation ancienne et présentant des spécificités liées à leur histoire, soit à des établissements dont l'offre de formation ne comporte pas la délivrance de diplômes pour les trois cycles de l'enseignement supérieur. » C'est tout de même plus précis, mais que deviennent les grands établissements qui ne sont pas de fondation ancienne et qui délivrent un diplôme pour un des cycles de l'enseignement supérieur ? ●

(1) Devenu article L717-1 du Code de l'éducation.

(2) Devenu article L711-3 du Code de l'éducation.

▼
L'article de la loi Savary était bien trop vague, il ne définissait en rien ce que devait être un « grand établissement ».

MNHN : un fonds de recherche vieux de 400 ans

→ par Hervé Lelièvre, professeur, chargé de collection des poissons fossiles, section SNESUP du Muséum

À l'origine Jardin royal des plantes médicinales, sous Louis XIII, le Jardin des Plantes se transforme en centre de recherche et musée sous l'impulsion de Buffon au XVIII^e siècle. Ce n'est qu'à partir de la Révolution que l'établissement devient Muséum d'histoire naturelle.

Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) est un grand établissement au sein des EPSCP, placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et de l'Environnement (MEDDE). Selon le statut modifié publié le 1^{er} octobre 2014, il contribue à la production, au développement et au partage des connaissances sur la diversité géologique et biologique de la Terre, sur la diversité des cultures et des sociétés et sur l'histoire de la planète. À cette fin, il a pour mission de développer en synergie la recherche fondamentale et appliquée, l'expertise, la valorisation, l'enrichissement, la conservation et la mise à disposition des collections et des données, la formation dont l'enseignement, l'action éducative et la diffusion de la culture scientifique et technique à l'intention de tous les publics.

C'est un Édît royal de 1635 qui crée le Jardin royal des plantes médicinales, et le décret de la Convention du 10 juin 1793 qui fonde le Muséum d'histoire naturelle. La nation lui confie la charge des collections nationales, qui sont parmi les trois premières du monde.

Les 110 collections sont riches de 68 à 70 millions de spécimens de sciences naturelles. Chaque année, ce sont ainsi entre 1 000 et 1 200 visiteurs des communautés scientifiques nationales et internationales qui viennent consulter les collections. Les 1 600 personnels (plus de 1 250 BIATSS et 250 enseignants-chercheurs, et autant de chercheurs) représentent des corps de métiers très diversifiés : jardiniers, soigneurs, bibliothécaires, taxidermistes, mouleurs, muséologues, communicants, chercheurs et enseignants-chercheurs... Le Muséum assure la formation de plus de 300 étudiants en master et de plus de 150 doctorants. Le CNRS, l'IRD et l'INSERM sont les partenaires principaux de 16 unités de recherche au MNHN. Sur le plan international, le MNHN privilégie des axes stratégiques forts centrés sur la connaissance et les inventaires de la biodiversité.

Avec les universités Paris 4 et Pierre-et-Marie-Curie (UPMC), l'UTC de Compiègne, l'INSEAD, le MNHN est membre fondateur de la COMUE Sorbonne Universités ; six autres établissements y sont associés. Comme tous les EPSCP de Sorbonne Universités, il possède

son autonomie administrative et financière, scientifique et pédagogique. Mais il se distingue par sa dimension nationale et par le fait qu'il est le seul grand établissement. Sous tutelle de l'État, qui valide ses statuts par le biais du Conseil d'État, il déroge ainsi à certaines dispositions de

l'article L.717-1 du Code de l'éducation, ce qui lui confère plus de liberté sur les plans juridique et administratif. La coaccréditation de l'ED 227 du Muséum avec l'une de celles de l'UPMC est le signe d'une collaboration engagée avec le PRES-SU et poursuivie avec la COMUE-SU. ●

▼
Chaque année, ce sont entre
1 000 et 1 200 visiteurs
des communautés scientifiques
nationales et internationales
qui viennent consulter
les 110 collections, riches de
68 à 70 millions de spécimens.

AgroSup Dijon : une exception dans les sciences du vivant

→ par Jacques Grober, enseignant-chercheur, département sciences des aliments-nutrition

Fort d'une expérience d'un demi-siècle, AgroSup Dijon est l'un des six grands établissements français dédiés aux domaines des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement.

AgroSup Dijon, Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement, est le fruit de la fusion, le 1^{er} mars 2009, de l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD, dépendant du ministère de l'Agriculture) et de l'École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA, sous tutelle du MESR). Il bénéficie du statut d'EPSCP grand établissement et est le seul de ce type à être placé sous double tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du MESR. AgroSup Dijon est membre fondateur de la COMUE

Bourgogne Franche-Comté, d'Agreenium et de l'institut Carnot Qualiment®.

Sa particularité réside dans ses quatre missions : la formation d'ingénieurs ; la recherche, le transfert et la valorisation ; la formation des agents de l'État ; l'appui au système éducatif dans le cadre de l'institut Eduter. Ces missions donnent une coloration particulière à son organisation : il s'agit d'une école d'ingénieurs et d'un organisme Eduter à vocation d'appui à l'enseignement technique agricole. L'école possède quatre domaines d'excellence : agro-alimentaire-nutrition-santé ; agronomie et environnement ; territoire, développement et espaces ruraux ; sciences de l'éducation.

Eduter intervient dans le champ de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion. Pôle expert, il mène des activités de recherche et d'ingénierie dans les domaines des sciences et techniques de l'éducation, de l'information et de la communication.

Ainsi AgroSup Dijon offre une capacité d'expertise et de développement originale tournée autant vers l'enseignement technique que l'enseignement supérieur. Un atout majeur qui positionne l'établissement comme un pôle de référence en sciences du vivant tant au niveau national et européen qu'au niveau international. ●

École nationale des Chartes : mise en valeur du patrimoine

→ par Jean Bernard, sous-secrétaire de la section syndicale de l'École des Chartes

Fondée sous Louis XVIII par l'ordonnance du 22 février 1821, d'après un projet de Joseph-Marie de Gérando déjà proposé à Napoléon I^{er} en 1807, l'École nationale des Chartes est une grande école qui recrute sur concours ; ses élèves sont rémunérés, aujourd'hui en tant que « fonctionnaires-stagiaires ».

L'objectif premier de l'École nationale des Chartes est l'enseignement des matières nécessaires à l'étude des anciennes « chartes » (philologie, paléographie...). Le contexte est en effet celui d'un renouvellement de l'intérêt pour le Moyen Âge, non sans accents romantiques, mais aussi d'un régime politique qui cherche sa légitimité dans la continuité, la Restauration monarchique fondée justement sur une « charte ». Plus concrètement, les confiscations lors la Révolution induisent un transfert de responsabilités et de compétences, ainsi qu'une perpétuation de la tradition érudite des bénédictins de Saint-Maur.

Mais c'est véritablement en 1829 que l'École se voit confier une mission claire, orientée vers la conservation des archives. Elle se dote par l'ordonnance du 31 décembre 1846 d'une formation interdisciplinaire adaptée (comprenant la soutenance d'une thèse), donnée dans l'hôtel de Soubise, et des débouchés assurés dans les Archives nationales et départementales, puis peu à peu dans les bibliothèques, notamment à la fin du Second Empire. Le contexte est ici celui d'une valorisation de l'étude de l'Histoire par la monarchie de Juillet, avec Guizot notamment. C'est d'ailleurs en 1839 qu'est

fondée la Société de l'École des Chartes, qui publie une revue, *La Bibliothèque de l'École des Chartes*, inaugurant ainsi la tradition de recherche de l'École.

Cette organisation est globalement stable jusqu'à un déclin au milieu du xx^e siècle, faute d'un renouvellement comparable à celui que connaît l'historiographie (avec entre autres l'École des Annales). La scolarité est renouvelée à partir des années 1990, et des liens plus étroits sont tissés avec les universités et les institutions aux objectifs similaires dans les autres pays.

L'École propose un master « technologies numériques appliquées à l'Histoire », depuis 2006, mais aussi depuis 2011 un master « études médiévales » en partenariat avec l'École normale supérieure, les universités Paris 3 et Paris 4, et un master « concepteur audiovisuel » avec l'ENS Cachan et l'Institut national de l'Audiovisuel. De même, depuis 2011, l'École délivre le doctorat avec deux écoles doctorales, l'École pratique des Hautes Études ainsi que l'université Paris-

Sorbonne ; enfin elle est aussi un lieu de formation continue.

En effet, l'École des Chartes a comme mission, selon ce que réaffirme le décret n° 2005-1751 du 30 décembre 2005, « la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques » et « concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national ». C'est donc en gardant

sa spécificité qu'elle peut former ses élèves en vue de postes précis, mais des échanges réciproques avec d'autres établissements sont nécessaires pour compléter les enseignements de chacun. Ainsi, elle est membre fondateur du

À partir des années 1990, des liens plus étroits sont tissés avec les universités et les institutions aux objectifs similaires dans les autres pays.

PRES heSam et du campus Condorcet. La question des COMUE est donc abordée par l'École dans la tradition de sa politique de rapprochement, à savoir le tissage de liens profitables entre des établissements variés et complémentaires, sans nuire pour autant à leur intégrité, puisque c'est leur identité et leur spécificité qui font leur richesse. ●

Paris-Dauphine : renforcement de la bipolarisation de l'ES

→ par Hugo Harari-Kermadec, maître de conférences au département d'économie et de gestion de l'ENS Cachan, chercheur au Samos

Le statut de grand établissement, parce qu'il permet aux établissements qui en bénéficient de s'affranchir du régime commun des universités, ouvre la voie à la sélection et aux frais d'inscription. C'est en tout cas cette voie que l'université Paris-Dauphine (ex-Paris 9) a suivie.

C'est avant tout la sélection qui motive le changement de statut. Pratiquée depuis longtemps par l'établissement, elle est contestée par les étudiants qui ont été refusés, mais aussi par l'UNEF locale. Plutôt que de sanctionner cette pratique illégale, le gouvernement la régularise en 2003-2004 en accordant au président de Dauphine, Laurent Batsch, le statut de grand établissement.

Laurent Batsch ne s'arrête pas là et, en 2010-2011, il introduit les frais d'inscription en master 2, dans la filière économie-gestion. Une série de master 2, qui délivrait des diplômes nationaux en 2009-2010, propose l'année suivante des « diplômes d'établissement conférant le grade de master », échappant à la tarification nationale. Les frais, qui montent cette année-là jusqu'à 4 000 €, ont réduit le recrutement d'étudiants issus d'uni-

versités de province venant finir leur cursus à Dauphine. Sans surprise, l'écart en termes d'origine sociale entre la population étudiante de Dauphine et celles des autres universités, déjà fortement marqué, s'est encore accru. Quatre ans plus tard, les frais d'inscription maximaux ont déjà augmenté de 50 % et se sont étendus au master 1, le coût total des deux années de master pouvant ainsi s'élever jusqu'à 12 000 €.

Cette dynamique correspond à un repositionnement, similaire à celui de Sciences Po, vers le champ des écoles de commerce. Accorder le statut de grand établissement à une université ne participe pas d'une réduction de l'écart entre grandes écoles et uni-

versités. Au contraire, c'est participer du renforcement de la bipolarisation de l'enseignement supérieur français en séparant d'un côté les établissements bien dotés et collectant des fonds propres, prestigieux et proches du pouvoir, capables d'obtenir ce statut déro-

gatoire mais également de le faire fructifier grâce à une population étudiante initialement favorisée ; et de l'autre, les universités en charge de la massification de l'enseignement supérieur sans que les moyens de la mener à bien ne leur soient donnés. ●

Le CNESER, un lieu privilégié pour combattre certaines dérives

Deux exemples restent emblématiques : Nîmes et Paris-Dauphine.

Une université provisoire est créée à Nîmes en 2007, prenant la place du CUFR⁽ⁱ⁾. En 2012, une semaine avant les élections présidentielles, le gouvernement Fillon publie son acte de création comme grand établissement. Le CNESER avait pourtant donné un avis défavorable. Mais l'université de Nîmes ne pouvait alors être une université, faute de collèges électoraux suffisants pour les instances.

Paris-Dauphine est un grand établissement. En 2011, elle décide de transformer ses masters en diplômes d'université (DU) en abandonnant le caractère national.

Cette année, lors du CNESER qui examinait la demande d'accréditation des établissements publics de la COMUE Paris Sciences et Lettres, il a été

posé six fois au président de Paris-Dauphine la question de la plus-value de DU de Dauphine par rapport aux diplômes nationaux de master (DNM). Il faut préciser que le site de l'université laisse penser que ces DU sont des DNM. Pour tout dire, les formules d'inscription mentionnent le DNM. Après avoir insulté une grande partie des élus CNESER, et failli en venir aux mains avec un élu, le président de Dauphine a fini par lâcher : « pour contourner la réglementation »...

Le SNESUP s'indigne de l'absence totale de réaction de la DGESIP à ce jour. Un arrêt d'octobre du Conseil d'État rappelle qu'un grade de master n'ouvre pas les mêmes droits qu'un DNM.

Thierry Astruc

(i) Centre universitaire de formation et de recherche.

Grenoble INP, un autre grand établissement : pour quel service ?

→ par Frédéric Noël, coordinateur scientifique de l'infrastructure Visionair, responsable des relations internationales à Grenoble INP

L'Institut national polytechnique de Grenoble, ouvert en 1970, devient Grenoble INP en 2007 au moment du changement de son statut en grand établissement, et obtient en 2010 les responsabilités et compétences élargies (RCE).

Tout d'abord, on se doit de rappeler qu'il n'y a pas un statut des grands établissements mais un statut par grand établissement. L'ex-INPG était issu de l'université grenobloise et avait statut d'université avec, pour réelle spécificité, de ne former quasiment que des ingénieurs et donc le privilège de sélection en entrée.

Pourquoi fallait-il donc en 2007 devenir un grand établissement ? À l'époque, la LRU n'est pas encore en place. Le projet conserve alors des statuts proches des universités mais modifie deux points majeurs : la composition des conseils centraux, CA, CS, et CEVU, où les personnels deviennent minoritaires. Les conseils sont largement maîtrisés par des industriels et autres représentants extérieurs. La présidence du CA est donnée à un industriel, avec comme raison que l'ingénierie est partenaire de l'industrie. Si personne ne contestera l'intérêt réciproque de ce partenariat fort, a-t-on jamais vu un CA d'une entreprise confié statutairement à un universitaire au titre de ce partenariat, la possibilité à un président d'établissement, devenu administrateur général, d'effectuer deux mandats.

Les conséquences sont immédiates. Le président alors en exercice se représente pour un deuxième mandat. Les personnels le désavouent : il obtient 37 % des suffrages chez les personnels, les listes syndicales 17 % et

les listes qui défendent son concurrent principal 47 %. Mais les extérieurs ont la main et il est élu administrateur général.

Le projet de grand établissement, validé *in extremis* par le dernier Conseil d'État siégeant avant les élections présidentielles de 2007, devient de fait un véritable laboratoire pour la LRU1.0, qui engage les universités vers l'autonomie.

Les grands établissements doivent la demander. Ce que fait Grenoble INP dans des délais record. Toutes ces grandes manœuvres sont appuyées par les politiques locales dont Geneviève Fioraso, qui siège pour la Ville au CA de l'Institut. Il n'y a rien d'étonnant dans la LRU2.0, portée par la même pensée dominante. L'autonomie n'est pas scientifique et de pensée mais budgétaire. Il est difficile de mesurer l'impact de ce statut sans y intégrer celui de la RGPP (révision générale des politiques publiques) tant dans ce cas les deux réformes s'entremêlent.

Le tout conduit à une place forte au sein du système universitaire grenoblois. Avec les projets de COMUE, l'Institut se prévaut de son statut pour éviter un rapprochement pourtant évident avec l'université Joseph-Fourier. Si la nouvelle administration élue se présente plus

ouverte que la précédente, elle évite le véritable débat de la recomposition des cartes de formations, se protégeant derrière la forteresse grand établissement, censée protéger l'ingénierie grenobloise.

Les conséquences directes de ce statut sont donc un pilotage par l'extérieur calé sur les pratiques du secteur privé et des freins dans

l'organisation d'un site qui allie harmonieusement enseignement et recherche. La RGPP n'épargnant pas l'austérité aux grands établissements et les trous budgétaires dont ils sont comptables. Les conséquences indirectes sont une démotivation des personnels qui gardent des réflexes universitaires dans

Les conséquences directes du statut de grand établissement sont donc clairement un pilotage par l'extérieur calé sur les pratiques du secteur privé.

un système qui a fondamentalement changé. Finalement, que d'énergie pour transformer un établissement qui conserve un volant de travail précaire important, qui n'a pas vraiment gagné en performance ! Le seul bilan positif a été dans un redressement de l'activité syndicale et intersyndicale ; aux dernières élections des trois conseils centraux, les listes intersyndicales ont le plus grand nombre de sièges au congrès : beau résultat, mais c'est un pouvoir qui ne contrebalance plus l'équilibre avec les extérieurs ! ●

CNAM : un grand établissement dans le gros temps

→ par la section SNESUP du CNAM

Créé en 1794 pour « perfectionner l'industrie nationale », le Conservatoire national des arts et métiers connaît une crise structurelle et de fonctionnement avérée depuis 2005.

En février 2008, la section SNESUP, représentée dans une délégation d'OS du CNAM reçue sur sa demande par le cabinet de Valérie Pécresse, exprimait sa position et sa vision sur la situation et le futur possible d'un établissement en crise profonde. En octobre 2009, un an après la prise de fonction de Christian Forestier comme administrateur général, un rapport d'audit de la Recette générale des finances, déclenché notamment à la demande d'élus du CA, mettait en évidence l'importance d'une crise financière structurelle sans aucun précédent au CNAM ni même dans d'autres établissements, selon les termes mêmes de la mission d'audit. Conjointement, la refonte statutaire du CNAM aboutissait à un nouveau décret (novembre 2009) dont l'application a redéfini son organisation et sa gouvernance. Fin 2014, un an après l'arrivée d'Olivier Faron à la tête de l'établissement, le bilan de cette réorganisation n'est pas encore réalisé alors même qu'un nouveau projet est en cours de réflexion, mettant l'établissement sous stress accru. La crise aiguë que traverse la COMUE heSam avec le retrait sans préavis de cinq de ses membres, en septembre 2014, questionne le positionnement du CNAM dans les projets de R&D qui doivent s'y inscrire.

Le CA, dans sa configuration résultant de la réforme statutaire, a approuvé la demande d'accès aux RCE. Elle a abouti en juillet 2012, après communication des conclusions, des

réserves et des recommandations de la mission d'audit d'accès, et dans le cadre de débats houleux menant à une décision obtenue avec une majorité inconfortable. Le CNAM est en régime RCE (hors dévolution de son patrimoine) depuis le 1^{er} janvier 2013. Bien que recapitalisé par l'État afin de reconstituer un fonds de roulement estimé, en 2009, en négatif à hauteur de dizaines de millions d'euros (M€), l'établissement est en tension financière forte. En responsabilité d'un budget total de 163 M€ dont 113 M€ de masse salariale correspondant à 1 640 ETPT. Situation atypique dans le monde universitaire, son fonctionnement dépend de façon importante de ressources propres (60 M€ environ).

La crise du CNAM n'est pas un phénomène singulier. Dans le réseau des centres en région, pour la plupart sous statut d'associations, des situations de tension sont constatées, mettant en évidence la vulnérabilité de la structure et son exposition aux conséquences des décisions politiques prises dans le domaine de la formation professionnelle supérieure et de son financement. L'intégration récente de deux des centres CNAM en région dans le périmètre de l'établissement public préface une voie de changement à



Labellisé « Musée de France » en 2002, le musée des Arts et Métiers abrite les collections du CNAM.

observer de près. La loi de mars 2014 relative à la formation professionnelle place le CNAM en position favorable mais vulnérable, si le capital humain qui fait sa richesse n'est pas associé et promu dans les conditions attendues pour l'établissement.

Le diagnostic, fait en 2008, de déficience voire d'inexistence d'un système d'information s'est traduit par un choix technique risqué, dont les difficultés de déploiement et le coût exorbitant pénalisent le CNAM. Son engagement comme leader dans le champ du numérique, affiché sur le plan national et dans le positionnement heSam, ne se concrétisera pas selon les attentes des personnels sans un travail en profondeur sur les compétences humaines et l'adhésion forte de l'ensemble des acteurs.

En bref, un avis de grand frais annoncé. ●

Collège de France : une place à part

→ par Delphine Spicq, maître de conférences

C'est à la Renaissance, en plein courant de pensée humaniste, qu'est né le Collège de France, dont la vocation est de développer et de favoriser la recherche et son enseignement.

Le Collège de France, à l'époque Collège royal, a été créé par François I^{er} en 1530. Le roi voulait favoriser l'enseignement de disciplines qui n'étaient pas admises à l'Université, encore sous l'emprise du clergé et d'une scholastique peu portée vers les nouveautés. Il n'y avait au départ que quelques enseignements confiés à des lecteurs royaux. Le nombre de disciplines enseignées a régulièrement augmenté depuis et l'on compte

aujourd'hui 57 chaires dont cinq annuelles qui accueillent chaque année un nouveau titulaire. Les chaires sont renouvelées au gré des départs des professeurs et en fonction des dernières avancées de la recherche. C'est l'assemblée des professeurs qui élit les nouveaux membres en fonction de l'importance et de l'originalité de leurs travaux. Le Collège de France a une double vocation : développer et favoriser la recherche mais

aussi son enseignement. Son activité se concentre sur la recherche fondamentale, avec cette caractéristique : il enseigne « le savoir en train de se constituer dans tous les domaines des lettres, des sciences ou des arts ». Les professeurs titulaires des 52 chaires sont tenus de dispenser un nouvel enseignement tous les ans.

N'étant ni une université, ni une grande école, le Collège de France n'a pas vocation à trans-

mettre un savoir acquis à partir de programmes définis à des étudiants. Il ne délivre aucun diplôme. Son enseignement est ouvert à tous et peut aujourd'hui être suivi à distance sur Internet. L'assemblée des professeurs, qui constitue l'instance décisionnelle, délègue ses pouvoirs à un administrateur choisi parmi les professeurs. En 2011, le Collège de France est passé aux RCE et gère à présent sa masse salariale en interne.

La plupart des professeurs titulaires de chaire sont fortement impliqués dans la recherche et l'enseignement au sein des autres grands établissements d'enseignement supérieur ou de recherche dont ils sont pour la plupart issus : CNRS, EHESS, EPHE, INSERM, universités, etc. Ils travaillent en lien étroit avec les équipes, laboratoires

mais aussi les nombreuses bibliothèques spécialisées qui sont une autre caractéristique de l'institution. Élus pour l'originalité mais surtout l'excellence de leurs travaux, les professeurs du Collège de France, de par leur activité de recherche au sein de l'institution mais aussi à travers les conférences ou cycles d'enseignement qu'ils prodiguent dans de nombreuses institutions en France comme à l'étranger, contribuent de façon déterminante au rayonnement national et international de la recherche française.

Occupant une place singulière dans la recherche et l'enseignement supérieur français, sans équivalent en France ou à

l'étranger, le Collège de France n'entre en concurrence avec aucun autre établissement et ne peut donc s'impliquer de la même façon que les autres organismes d'enseignement et de recherche dans les nouveaux regroupements de type Pôles de recherche et d'enseignement supé-

rieur (PRES) ou plus récemment COMUE. Le Collège est néanmoins un des membres fondateurs du PRES Paris Science et Lettres. ●

▼
**N'étant ni une université,
 ni une grande école, le Collège
 de France n'a pas vocation
 à transmettre un savoir acquis
 à partir de programmes
 définis à des étudiants.**
 ▲

Université de Lorraine : la démocratie confisquée

→ par Nicolas Gregori, maître de conférences

Le statut a été choisi au moment de la création en 2012 de l'université de Lorraine (UL), issue de la fusion des quatre établissements universitaires lorrains. Il s'agissait d'opter pour une organisation souple et dynamique, mais aussi d'échapper aux aspects négatifs de la loi LRU. Qu'en est-il en réalité ?

L'UL a mis en place de nombreuses dérogations. C'est le cas pour le conseil d'administration, dont le mandat a été porté à cinq ans. Si le CA est resté dans la norme LRU (30 membres), en revanche la part des élus est réduite de 22 à 20 (12 enseignants au lieu de 14, 4 étudiants au lieu de 5, les BIATSS passant de 3 à 4), laissant ainsi la place à pas moins de 10 extérieurs au lieu de 8. Il avalise les décisions du président, qui peut s'asseoir sur les avis du comité technique et des conseils centraux.

Autre dérogation d'importance, la création de structures intermédiaires : les collégiums (regroupant des composantes de formation) et les pôles scientifiques (regroupant des unités de recherche). Ces huit collégiums et dix pôles scientifiques sont dotés de compétences importantes, telles que la répartition des emplois et des budgets, mais aussi l'adoption des modalités de contrôle des connaissances pour les collégiums. Celles-ci sont certes étudiées en conseil de la for-

mation, mais ce sont les collégiums qui ont la décision finale, alors même qu'ils ne sont pas dotés de service de scolarité. Cette séparation entre formation et recherche rend le système tout à fait schizophrène, car les objectifs ne sont pas nécessairement convergents et sont même régulièrement contradictoires, voire concurrentiels, quand il s'agit,

▼
**La séparation entre
 formation et recherche rend
 le système tout à fait
 schizophrène, car
 les objectifs ne sont pas
 nécessairement convergents
 et sont même régulièrement
 contradictoires.**
 ▲

par exemple, de classer des postes vacants, d'en définir les profils, ou encore de les geler... Le grand établissement lorrain a également inventé le sénat académique, réunion des élus du conseil scientifique, du conseil de la formation et du conseil de la vie universitaire, l'ancien CEVU ayant été scindé en deux, le CF

traitant de questions « sérieuses » (offre de formation, politique de formation initiale et continue...) et le CVU traitant du reste (droits des étudiants, action sociale, culture, vie sur les campus...). Le SNESUP avait insisté pour que ce sénat académique soit un véritable contre-pouvoir du CA, mais en vain. Son inutilité est vite apparue aux élus, qui l'ont

déserté après les premières réunions. Le directoire, autre invention, est en revanche une instance décisive. Il est composé des directeurs des pôles scientifiques et des collégiums, donc sans personnels BIATSS ni étudiants. C'est une instance qui ne rend jamais compte de ses décisions, lesquelles préparent clairement celles prises par le CA. L'UL a constitué un laboratoire pour l'évolution de la LRU : toujours plus de poids donné au CA dans des établissements-mastodontes, des personnels assujettis à une direction centrale très éloignée des réalités, la rupture et même l'opposition entre ce qui relève de la formation et ce qui relève de la recherche, des règles électorales censées permettre la représentation des sites, disciplines, catégories de personnels dans les nombreux conseils, mais qui aboutissent à des listes uniques, et le plus souvent non syndicales, tellement il est compliqué de satisfaire ces règles.

La vocation de l'UL était de confisquer le pouvoir au profit d'une équipe dirigeante restreinte par le morcellement des structures. De ce point de vue, l'expérience est réussie. Pour le dialogue social, l'amélioration des conditions de travail et d'études aussi bien que des formations et de la recherche, on attend toujours... ●

MUTATION DES EC

Handicap et rapprochement de conjoints : rien que des mots ?

→ par Didier Chamma, vice-président CP-CNU

De nouvelles modalités de mutation des enseignants-chercheurs sont désormais applicables. Des bonnes intentions affichées par le ministère aux bonnes pratiques, il y a un gouffre.

La mobilité des enseignants-chercheurs en France est un chemin de croix. C'est ce constat, étayé par les histoires de « profs TGV », que semblent contredire les chiffres : la part des mutations dans les recrutements est en légère progression, passant en dix ans d'un peu plus de 10 % à 13 % des affectations (288 mutations sur 2 215 affectations en 2013). Mais de tels chiffres peuvent induire en erreur.

Ainsi, le nombre de mutations est en légère baisse depuis 2011. L'augmentation relative provient de la diminution du nombre de postes mis au concours. Pour 2013, il faut distinguer les 74 postes de PR réservés à la mutation, procédure jusqu'ici confinée aux sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (ancien article 51 du décret 84-431), brigués par 108 candidats. La part des mutations mises en concurrence des recrutements

a représenté finalement 10 % des emplois pourvus, à comparer aux 8 % de candidats à la mutation (896 en 2013) parmi l'ensemble des candidats (11 306, hors article 51). Doit-on en déduire que les comités de sélection (CoS) donnent un léger avantage aux mutations ? Cette analyse est biaisée pour deux raisons essentielles. La première tient aux disparités qui cachent ces taux, avec des habitudes de mutation bien plus ancrées dans les disciplines des sections CNU 1 à 6 (19 % des postes MCF, 70 % des PR), qu'en lettres et sciences humaines (respectivement 10 % et 18 %), ou qu'en sciences (5 % et 5 %).

La seconde raison tient à ce que le raisonnement se fonde sur un écart à l'équi-probabilité des candidats d'être choisis par les CoS, qui serait favorable aux mutations. Or les chances d'être recruté sont inévitables. Mises à part les qualités intrinsèques des dos-

siers et l'adéquation au profil, l'inéquité provient :
 – des « postes à moustache », pour lesquels les candidats (sauf un) n'ont par avance qu'une chance infime ;
 – de la loi 84-16 (article 60), qui donne la « priorité » aux mutations motivées par un rapprochement de conjoint ou par une situation de handicap, jamais appliquée aux enseignants-chercheurs.

LES NOUVELLES PROCÉDURES

Pour mettre les recrutements en conformité avec cette loi, le nouvel article 9-3 du décret 84-431 impose que les candidatures « prioritaires » soient examinées *ex ante* par le conseil académique (CAC). Si l'une de ces candidatures est retenue, elle est soumise au CA, qui peut la refuser avec avis motivé. La candidature « prioritaire » passe alors devant le CoS dans le pot commun, marquée au fer rouge d'un refus du CAC, ou de celui motivé du CA. Or les chances sont minces qu'un CAC décide de clore le concours sans laisser au CoS l'étude exhaustive du vivier

de candidats. Pour les mêmes raisons, on comprend mal ce qui inciterait une université à réserver un poste à la mutation (possibilité étendue à tous les postes, MCF et PR de toutes disciplines, par le nouvel article 51 du décret 84-431), avec le risque supplémentaire qu'aucun candidat ne se présente et que le concours soit *de facto* infructueux. À moins... que la longueur de la moustache n'ait pas déjà été fixée ! La nouvelle procédure supposant d'identifier les candidats « prioritaires » (cases à cocher sur l'application Antée), nous pourrions *a minima* dénombrer ces demandes : un maigre bénéfice, bien loin des revendications du SNESUP, qui réclame depuis des années qu'une commission nationale, issue du CNESER et/ou du CNU, prenne en charge les mutations sur un volant de postes réservés. ●



© Ifab45

▼
Le nouvel article 9-3 du décret 84-431 impose que les candidatures « prioritaires » soient examinées ex ante par le conseil académique (CAC).
 ▲

PAIEMENT DES COURS MAGISTRAUX

Faisons respecter rigoureusement nos statuts !

→ par Gérard Tollet, membre du BN

Une récente décision du tribunal administratif de Paris condamne certaines pratiques illégales en matière de paiement des cours magistraux. Une décision sur laquelle s'appuyer pour faire respecter ses droits.

Dans un précédent article, nous avons alerté sur les dérives observées dans certains établissements concernant le sous-paiement de cours magistraux au tarif TD, cela au-dessous d'un certain seuil d'étudiants présents ou inscrits. Nous avons alors rappelé que ces pratiques étaient bien évidemment illégales puisque 1 h CM = 1,5 h TD, la qualification d'un enseignement étant uniquement liée à l'acte pédagogique, c'est-à-dire aux seuls programmes définis par les maquettes des diplômes. C'est aussi ce qu'a rappelé sans ambiguïté le tribunal administratif de Paris dans un ju-

gement rendu en date du 2 juillet 2014. Face aux diverses tentatives, fort étrangement concomitantes, de certaines universités afin de sous-payer les CM, nous invitons tous les collègues qui subiraient de telles régressions à les refuser, quels que soient les motifs invoqués, et à s'appuyer sur ce jugement pour faire respecter le droit et les statuts !

AGISSONS DE MANIÈRE RIGOUREUSE, FERME, COORDONNÉE ET EFFICACE !

Nous alertons aussi nos sections syndicales et nos syndiqués afin qu'ils soient

d'une extrême vigilance et refusent tous les faux prétextes budgétaires et économiques dont se servent abusivement certains chefs d'établissement pour attaquer les statuts et la fonction publique. Toute remontée d'information sera fort utile pour faire un bilan et coordonner la riposte nécessaire. Rappelons que les chefs d'établissement sont des élus et non des « soldats » d'un quelconque pouvoir ! Aussi doivent-ils réclamer avec force, et avec le SNESUP, les moyens nécessaires pour un service public gratuit, de qualité, pour le plus grand nombre. ●

La gestion de notre carrière en milieu dématérialisé

→ par Antonio Freitas, secrétaire CNU

Antares, Altair, Antée, Electra, Elara... sont pour nous des références à la mythologie grecque et/ou à l'astronomie, mais doivent maintenant devenir des références à la galaxie d'applications accessibles *via* le portail dématérialisé de la gestion de nos carrières d'enseignants-chercheurs.

La dématérialisation de plus en plus avancée des procédures de qualification, promotion, CRCT et PEDR, nous laisse parfois bien désorientés devant cet écran peu bavard. Car accéder à ces applications dont l'ergonomie n'est pas toujours attrayante et efficace devient un jeu de piste pour les nombreux collègues qui ne sont pas nés avec une souris dans la main. Le premier lien à ajouter aux favoris de votre navigateur Web est le suivant :

<https://www.galaxie.enseignements-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

C'est un peu long à taper au clavier ! (Le choix aurait pu être <http://esr.fr>, mais c'était trop simple.) Utilisez donc un moteur de recherche avec les mots-clés « galaxie » « gouv.fr ». Cette page contient l'ensemble des informations qui vous seront utiles, calendriers, explications des procédures, conseils de rédaction, ainsi que les liens d'accès à vos candidatures.

Autre site fortement conseillé : <http://cpcnu.fr>. Vous y trouverez les informations liées à l'activité de la CP-CNU, avec une présentation de toutes les sections CNU, ainsi qu'un grand nombre de réponses à vos questions et des informations, la principale étant les recommandations spécifiques à chaque section pour la constitution de votre dossier.

QUELQUES POINTS-CLÉS POUR LA CAMPAGNE DE CETTE ANNÉE

Qualification

Vous avez transmis votre dossier de qualification pour le **19 décembre 2014 minuit**, heure de Paris. Vous pouvez renseigner la fiche SNESUP de synthèse disponible à l'adresse suivante : <http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3756>, et l'envoyer au format papier au siège du SNESUP ou par voie électronique (cnu@snesup). Ces fiches seront transmises à nos élus pour qu'ils aient en main



© Marcela Palma / Flickr

À l'heure de la dématérialisation, toutes les procédures de qualification, promotion, CRCT et PEDR se font désormais en ligne par le biais d'applications spécifiques.

Accéder à ces applications dont l'ergonomie n'est pas toujours attrayante et efficace devient un jeu de piste pour les nombreux collègues qui ne sont pas nés avec une souris dans la main.

des éléments d'appui pour statuer sur votre candidature (même processus pour les fiches promotion, CRCT et PEDR).

« Damned ! Même le SNESUP dématérialise ! » Oui et non. Vous pouvez contacter le secrétariat CNU du SNESUP au 01 44 79 96 28, il vous répondra et vous conseillera d'une voix humaine.

Les résultats de qualification seront « affichés » par le ministère fin février. Cependant, nos élus pourront vous informer sur votre candidature et seulement la vôtre (sous réserve, seul l'affichage du ministère a un caractère officiel).

Si votre candidature à la qualification dans une même section n'aboutit pas deux fois consécutivement, vous aurez jusqu'au **3 avril 2015** pour faire appel auprès de votre ou vos groupe(s) de sections CNU en vous adressant au ministère de l'ESR. **Vous avez 7 jours francs** pour en-

voyer votre rapport d'activité aux rapporteurs après réception de la notification ministérielle. La procédure d'appel contient une audition devant les membres des bureaux des sections composant le groupe. Ces auditions peuvent avoir lieu au cours des mois de mai, juin ou septembre.

Bien qu'ardu au premier abord, il est conseillé de lire et d'avoir sous le coude le fameux **décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.**

Promotion

Vous pourrez faire acte de candidature et rédiger votre rapport d'activité sur *Electra*, du **20 janvier 2015 au 16 février 2015, 16 heures**. Pour votre première identifi-

cation, c'est votre *numen* qui vous est demandé ainsi que votre date de naissance. Votre établissement peut vous communiquer votre *numen*. Vous disposerez de la période du **25 mars au 31 mars 2015** pour apporter vos observations sur les avis du Conseil académique de votre établissement.

CRCT

La procédure est semblable aux demandes de promotion. Vous disposerez de la période du **19 février au 4 mars 2015, 16 heures**, pour déposer en ligne votre projet de CRCT. À noter que nous n'avons pas la possibilité de faire nos observations sur les avis du Conseil académique de nos établissements.

PEDR

Le calendrier n'est pas encore connu, et ce point fera l'objet d'une prochaine publication. ●

Les chiffres et le vécu

→ par Michel Carpentier, Hervé Christofol, Jérôme Deauvieu, Florent Têtard

À la suite de leur passage aux responsabilités et compétences élargies, la quasi-totalité des universités ont connu une forte dégradation de leur situation financière, avec les conséquences concrètes que cela entraîne sur le terrain en matière de conditions de travail et d'études.

Le phénomène de dégradation financière que connaissent les universités est lié à la fois aux conditions du passage à « l'autonomie » des établissements – qui a entraîné des charges supplémentaires non compensées (bien qu'imposées par l'État) – et à l'abandon des techniques comptables folkloriques qui donnaient jusque-là une image trompeuse de l'état de leurs finances (car le sous-financement des universités date d'avant 2007 !), dû aux réserves exprimées par les commissaires aux comptes. Nous explicitons ici quelques-uns des indicateurs financiers pertinents et les examinons dans le cas particulier de trois universités reconnues depuis 2009 par le modèle SYMPA parmi les plus sous-dotées en emplois : l'université d'Angers (UA), l'université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ), l'université Paris 13 (P13).

Résultat de l'exercice. La plupart des universités ont vu leur résultat comptable se dégrader, voire devenir déficitaire. De 2009 à 2013, plus de la moitié (nous en avons recensé au moins 44) des universités ont présenté un ou plusieurs résultats d'exploitation négatifs. C'est le cas des trois universités qui font l'objet de cette étude : deux fois pour l'UA et l'UVSQ, cinq fois (!) pour P13.

Fonds de roulement (FR). C'est la différence entre les ressources stables et la valeur nette comptable (après amortissement) des immobilisations (bâtiments, équipements, etc.). Il a pour fonction principale de financer les investissements. Aussi, exprimer le FR en jours de fonctionnement, comme on le voit fréquemment, n'a guère de sens. Son montant est un indicateur à moyen et long termes de la santé de l'établissement. Le FR est alimenté par la capacité d'autofinancement (CAF), c'est-à-dire par les liquidités dégagées au cours du fonctionnement courant de l'établissement. Dans l'ensemble, les universités ont vu leur FR diminuer, parfois très fortement, soit qu'elles ont investi sans discernement, soit qu'elles l'ont « mangé » en l'utilisant pour compenser une CAF négative, soit encore les deux (c'est notamment le cas de l'UVSQ et de

P13 dont le fonds de roulement a complètement disparu). Il leur faut maintenant réduire leurs investissements, et reconstituer leur FR en dégageant une CAF positive suffisante. Cela ne peut se faire qu'en taillant dans le vif des dépenses courantes.

La trésorerie. Ce sont les ressources immédiatement disponibles. L'état de la trésorerie, exprimé en nombre de jours de fonctionnement, est un indicateur à court terme. La différence entre le FR et la trésorerie est le « besoin en fonds de roulement » (BFR). Afin de dégager de la trésorerie, de plus en plus d'universités payent leurs fournisseurs avec retard, ou gèlent les achats des laboratoires pour des projets dont elles ont pourtant encaissé les versements (ANR, ERC...) : le BFR diminue alors ou même devient négatif. Cette pratique n'est pas sans conséquences : conditions moins intéressantes consenties par les fournisseurs et frein aux activités de recherche notamment. Un BFR devenant fortement négatif (cas de l'UA ou de l'UVSQ) doit plutôt être considéré comme un signe de stress financier. P13 a semble-t-il fait le choix de ne pas recourir à cet expédient. Mais avec un volant de seulement huit jours de trésorerie, elle se trouve en permanence au bord de la cessation de paiement.

TRADUCTION CONCRÈTE SUR LE TERRAIN

Université d'Angers

– Gel de soixante postes sur les soixante-dix « créations » allouées en 2013 et 2014.

– Depuis 2012, les composantes fonctionnent avec 90 % du budget 2011 malgré une progression des effectifs étudiants de 11 % et une inflation de 5 %.

– Baisse de 12 000 heures complémentaires due à la fermeture de formations à faibles effectifs, l'augmentation de la taille des groupes pédagogiques de travaux dirigés, la révision à la baisse de maquettes de licences, au contingentement des étudiants de L1 par tirage au

sort, au report de TD en L2 plutôt qu'en L1 dont l'effectif est plus important (liste non exhaustive !)...

– Paiement de CM en TD pour des effectifs réduits.

– Standardisation des créneaux horaires (1 h 20), qui a pour

conséquence collatérale de ne rémunérer que 2 h 40 un créneau de cours initialement reconnu de 3 heures (soit une augmentation effective de 12 % du service statutaire).

– La recherche et les agents administratifs et techniques ne sont pas en reste puisque sur les 384 emplois non affectés par le ministère, les deux tiers sont des emplois de personnels BIATSS. Tous

De 2009 à 2013, plus de la moitié (nous en avons recensé au moins 44) des universités ont présenté un ou plusieurs résultats d'exploitation négatifs.

| | ANGERS | P13 | UVSQ |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Chiffres budget 2014 | | | |
| Nombre personnels titulaires | 1 350 | 1 470 | 1 365 |
| Nombre étudiants | 21 000 | 21 500 | 20 000 |
| Nombre postes reconnus manquants | 384 | 299 | 209 |
| Sous-financement reconnu (millions d'euros) | 8 M€ | 7,2 M€ | 1,6 M€ |
| Exercice 2013 | | | |
| Résultat d'exploitation (millions d'euros) | + 1,86 M€ | - 2,76 M€ | - 0,47 M€ |
| FR (millions d'euros) | 13,7 M€ | 5,95 M€ | 0,045 M€ |
| BFR (millions d'euros) | - 3,7 M€ | 2,4 M€ | - 5,36 M€ |
| Plafond emplois global | 1 774 | 2 214 | NC |
| Emplois consommés | 1 621,4 | 2 037 | NC |

Toutes les trois sont des universités pluridisciplinaires avec médecine, et sont également multisites.

les nouveaux projets se font à personnels constants ou avec le recours à des contractuels dont certains sont recrutés à 70 % pour éviter leur CDIisation ! Le dispositif de la loi Sauvadet ne concerne que 67 personnes sur l'ensemble de l'UA. Le non-renouvellement de contractuels a conduit à une augmentation contenue de 2,1 % de la masse salariale (baisse de 26 ETP par rapport à 2012).

Paris 13

Dès le passage aux RCE en 2010, P13 présente des résultats d'exploitation négatifs (2010 : - 3,81 M€; 2011 : - 11,24 M€; 2012 : - 5,76 M€; 2013 : - 2,76 M€). La dotation calculée par le ministère prévoit un versement supérieur à celui qui est réellement notifié avec une différence qui s'accroît en la défaveur de l'université (de - 3,7 M€ en 2010 à - 7,2 M€ en 2014). Environ 4 100 étudiants sont accueillis gratuitement par l'université sans que l'État ne verse la masse salariale et la dotation nécessaire. Afin de compenser les résultats négatifs, des prélèvements sur le FR et les réserves sont effectués. En terme structurel, l'investissement passe de 20,7 M€ en 2010 à 4,3 M€ en 2013 et restera au même niveau au moins jusqu'en 2015. Sur le fonctionnement alloué aux services et composantes, une réduction de 10 % est faite. Sur le plan de la masse salariale, 50 postes d'ATER à mi-temps et 5 postes d'ATER à temps plein, 14 postes de PRAG à temps partagé, réduction des heures complémentaires de 1 M€. Enfin, sur les 35 postes « créés » en 2013 et 25 en 2014, 11 ont été publiés, 9 ont été pourvus... L'augmentation des effectifs en cours, TD et TP est la règle, et de manière implicite P13 tend à réduire le nombre global d'étudiants par une diminution importante de 1 500 étudiants sur les filières sélectives.

Université Versailles-Saint-Quentin

La période 2008-2012 a été marquée à l'UVSQ par une politique de mise en œuvre zélée de la LRU et des RCE, avec les conséquences et les dérives maintenant bien connues : régime présidentiel accentué, primes diverses et variées octroyées en toute opacité, signature en 2009 de deux partenariats public-privé (PPP) pour la construction d'un nouveau bâtiment et pour la maintenance des bâtiments de l'UVSQ, etc. Mais cette politique LRUiste a un coût. Dès 2012, l'UVSQ se trouve confrontée à de sérieux problèmes de trésorerie et



Loin d'être une bonne affaire, le passage aux RCE a mis à mal la situation financière de la plupart des universités, qui se voient obligées à des économies draconiennes.

© 401 (K) 2013 / Flickr

de budget, aggravés par des prévisions de recettes largement surestimées dans les budgets. La montée en puissance des charges des PPP aggrave à l'UVSQ la situation budgétaire de plus en plus tendue imposée aux universités ces dernières années. En juin 2013, un plan très dur de restriction budgétaire est mis en place (gel d'un nombre important de postes et restriction des budgets de fonctionnement). À l'automne 2013, l'université ne peut plus faire face à ses dépenses courantes. L'année 2014 voit se poursuivre et s'accroître la politique de restriction budgétaire très sévère :

- aucune ouverture de postes statutaires en 2014 (sauf les emplois dits « Sauvadet ») ;
 - non-remplacement des contractuels qui décident de quitter l'université ;
 - fermeture de la filière STAPS ;
 - réduction de 75 % du budget de fonctionnement (par rapport à 2013). Avec, par exemple, arrêt des achats pour la bibliothèque universitaire ;
 - baisse du volume horaire de certaines formations ;
 - augmentation du nombre d'étudiants par TD ;
 - restructuration interne des services, avec à la clef une augmentation très sensible de la pression au travail.
- Malgré ces restrictions budgétaires durant

l'année 2014 et le fait que le ministère a octroyé en mars 2014, sous la pression de la mobilisation, une subvention supplémentaire de 2,8 M€, l'UVSQ ne sera probablement toujours pas à l'équilibre à la fin de l'exercice 2014. Il n'est donc pas possible de continuer sur cette lancée.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA LUTTE POUR DES DOTATIONS SUFFISANTES

Dans les trois établissements, l'ensemble de ces mesures a produit une dégradation très rapide des conditions de travail des personnels enseignants et administratifs. Les conditions d'études se trouvent également mises à mal.

Cette productivité accrue et l'insuffisante reconnaissance des efforts de tous entraînent une fatigue des personnels, des tensions dans les équipes et une augmentation des risques psychosociaux. En 2014, une tentative de suicide a eu lieu dans l'établissement d'Angers. À l'UVSQ, la multiplication de cas de souffrance au travail devrait d'ailleurs conduire prochainement le CHSCT à demander l'ouverture d'enquêtes dans certaines composantes.

Ce triste tableau se généralise, hélas, à l'ensemble des établissements. Il est urgent d'entendre la colère des personnels, qui doivent faire le lien direct entre les politiques austéritaires et leur quotidien professionnel, afin de mettre en place des mobilisations pour les conditions de travail et le développement du service public. ●

ACCÈS ET RÉUSSITE EN LICENCE

Stratégie inclusive ou sélective

→ par Pierre Chantelot (UPEM) et Gérard Lauton (UPEC), membres de la direction du SNESUP

L'accès et la réussite des études en licence motivent rapports et projets avec en toile de fond les restrictions budgétaires. La façon de prendre en compte la diversité des jeunes est déterminante.

Le récent rapport d'étape du Comité StraNES⁽¹⁾ avance l'objectif de former une part accrue de diplômés aux niveaux II et III : « 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, 50 % au niveau licence, 25 % au niveau master, 20 000 docteurs par an, 20 000 VAE par an, 1 étudiant sur 5 de plus de 30 ans en FTLV dans les établissements publics d'enseignement supérieur. » Par ailleurs, « sans un relèvement du taux de bacs généraux et technologiques, l'objectif de porter 50 % d'une classe d'âge au niveau de la licence est inatteignable ». Et il invite à ne laisser de côté quiconque ayant « une motivation et des atouts personnels pour entreprendre des études supérieures », quitte à envisager des parcours non standard (progressions, durées, reprise d'études). Fort bien ! Mais ce rapport comporte sous l'intitulé « Adapter et assouplir les parcours dans le supérieur » la préconisation d'un « allongement de la durée des parcours » à laquelle a fait écho la CPU⁽²⁾ : elle juge nécessaire de limiter l'accès de droit en licence directement après le bac, « en fonction de prérequis explicites définis pour chaque mention au niveau national ». À l'appui de son projet, elle met en regard le manque de moyens des universités – générateur de dégradation des conditions d'accueil – et l'accroissement du flux et de la diversité des étudiants. À ce propos, elle déplore les choix « par défaut » d'inscription en licence de bacheliers professionnels et leur échec massif faute d'une maîtrise suffisante des bases.

UNE PROBLÉMATIQUE RÉDUCTRICE

CPU et StraNES posent une vraie question : le décalage entre prérequis d'une mention de licence et profils de certains parcours antérieurs. Mais pour traiter la contradiction, ils se cantonnent dans l'implicite d'un cycle licence sans changement de paradigme. Or, on sait qu'il commence le plus souvent par des portails aux contenus très académiques. CPU et StraNES font l'impasse sur deux impératifs essentiels : d'une part, une indispensable diversification des cursus licence, ouvrant notamment la voie à des mentions à caractère technologique et pro-



© Bulbocode 909 / Flickr

L'orientation joue un rôle primordial pour que chacun puisse accéder à une voie de réussite, même les candidats dont les atouts sont fragiles.

fessionnel affirmé dès le début du cycle, d'autre part, une reconnaissance et une prise en compte de la réalité des acquis d'un bachelier technologique⁽³⁾ ou d'un bachelier professionnel, et pas seulement de leurs lacunes.

On peut certes dresser un bilan des insuffisances d'un primo-entrant au regard des prérequis d'une mention déterminée, et pronostiquer, à tort ou à raison, un éventuel futur échec. Mais sachant les flux de bacs pro et de bacs techno, n'est-il pas temps de faire évoluer l'offre de formation pour valoriser, dans des parcours adaptés (contenus, progressions, durées), des acquis de type technologique ou professionnel ? En gardant bien sûr le même niveau d'exigence en fin de cycle. Cela suppose de revoir profondément la progression pédagogique dudit cycle sans se borner à un saupoudrage d'UE scientifiques ou professionnelles... ou encore à une année de propédeutique dite « mise à niveau », faisant fonction de sas, comme le préconise la CPU. Pourquoi ne pas s'inspirer d'expériences réussies telles que les DEUST⁽⁴⁾ ? Dans un contexte de « plan social » avec réduction d'heures et d'effectifs, il serait tentant, pour une équipe déjà surchargée, de n'accepter que des étudiants triés sur le volet et d'éluder la construction de voies de réussite pour les autres, y compris des bacheliers généraux moins portés vers l'abstraction... Au risque de rendre virtuel le droit aux études. Et les expériences de mise à niveau des « fondamentaux » sont souvent décevantes.

ALTERNATIVES POUR ACCUEILLIR, FORMER ET QUALIFIER

Pour concevoir et mettre en œuvre des réponses efficaces au réel problème du décalage acquis antérieurs/prérequis de la mention visée, une coopération s'avère précieuse entre intervenants des filières du lycée et de l'enseignement supérieur (ES) : connaissance mutuelle des diverses filières ; utiles éclairages lorsque les lycéens formulent leur projet d'études. L'orientation est au cœur de l'articulation entre lycée et ES.

Un aspect essentiel est la concordance entre série du baccalauréat et mention de licence visée. Si les atouts de certains candidats sont trop fragiles, un parcours adapté, à caractère inductif notamment, peut offrir une voie de réussite moyennant un remaniement de la maquette (pratique → théorie). Si la distance s'avère trop grande, un tel parcours peut s'organiser sur quatre années. L'investissement des universitaires dans l'ingénierie pédagogique doit donc être pris en compte dans leur service (RNA⁽⁵⁾...), et reconnu comme mission à part entière (CNU). Écartons l'horizon d'une sélection cache-misère, génératrice d'exclusion et tournant le dos à l'avenir. ●

(1) Comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (juillet 2014).

(2) Commission Formation et insertion professionnelle (septembre 2014).

(3) Bac techno : 8 séries ; bac pro : 85 spécialités.

(4) Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.

(5) Référentiel national d'activités.

LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SÉNÉGAL

Mêmes objectifs et mêmes méthodes qu'en France

→ par Seydi Ababacar Ndiaye, secrétaire général du SAES, et Pierre Chantelot, responsable du secteur formation du SNESUP

La période estivale 2014 a été celle de tous les dangers sur le campus de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et a atteint son paroxysme de violence le 14 août avec la mort d'un étudiant, Bassirou Faye, lors d'une manifestation pour réclamer le paiement des bourses étudiantes.

Le ministre de l'ESR, Mary Teuw Niane, avait promis la veille que les bourses seraient versées, or elles sont toujours non disponibles le 14 août. Les étudiants décident alors d'une « grève » illimitée. Le 27 août 2014, le président de la République Macky Sall demande à rencontrer nos camarades du SAES, qui réclament que les cours soient suspendus à l'UCAD jusqu'en octobre. C'est seulement après cet entretien qu'ils sont mis au courant qu'un projet de loi dit « relatif aux universités publiques » était à l'étude à l'Assemblée nationale depuis le 21 août 2014 alors qu'aucun recteur n'était au courant, encore moins les organisations syndicales. Le SAES, après une entrevue avec la commission Éducation, Jeunesse, Sport et Loisirs, réussit à faire retirer ce projet de loi. Le MESR faisait pourtant circuler depuis juillet dernier un projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur pour « recueillir des avis », sûrement pour berner son monde...

Ce projet de loi est issu des travaux de la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur (CNAES), mise en place par le gouvernement sénégalais afin d'apporter des réponses « durables et efficaces » aux problèmes structurels et aux défis auxquels doit faire face l'enseignement supérieur. La méthode de travail est la même que celle utilisée en France avec la création des Assises de l'ESR en juillet 2012 et les objectifs de la loi sénégalaise sont tout aussi similaires que ceux de la LRU : mise en place de réformes en faveur du renforcement du pilotage des universités par l'État, d'une gouvernance soumise à la performance et à la qualité et faisant largement appel aux personnalités extérieures dans les



La réponse du gouvernement face à la colère des étudiants de l'UCAD dont les bourses sont régulièrement payées en retard, quand elles le sont : l'envoi des forces de l'ordre.

© Serigne Digne/Flickr

CA, mais aussi de mécanismes de financement devant s'ouvrir au secteur privé par le développement de partenariats public-privé (PPP) et par l'incitation à la recherche de capitaux par les universités...

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Afin d'évaluer les institutions d'enseignement supérieur privées et publiques, une agence autonome, l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-SUP), a été créée en 2012. Elle a pour mission, entre autres, d'assurer la qualité des enseignements et des formations. Sa création repose sur la signature en 2011 du Projet de gouvernance et de financement de l'enseignement axés sur les résultats (PGF-SUP) entre le gouvernement du Sénégal et la Banque mondiale. Le PGF-SUP comporte une composante « renforcement du système de gouvernance dans l'enseignement supérieur » avec la mise en place de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et de l'ANAQ-SUP, bras technique du MESR en matière de contrôle de la qualité chargé des habilitations et accréditations

des programmes et des établissements d'enseignement supérieur, et une composante « amélioration de l'efficacité des institutions universitaires » avec signature de contrats de performance (CDP) entre l'État et les universités, diversification et accroissement de l'offre de formations professionnalisantes.

Cette agence, chargée de contrôler, garantir et améliorer la qualité des programmes et des institutions, est conçue pour faire évoluer ces dernières vers les objectifs fixés par le Plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche⁽¹⁾, qui recommande le développement de l'enseignement privé (prévision d'un triplement en dix ans des étudiants dans le privé), une limitation du nombre de bénéficiaires des bourses et aides ainsi que des œuvres universitaires, la réorientation du système d'enseignement supérieur vers les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, et la promotion des formations professionnelles courtes. Pour améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants et favoriser leur réussite, l'État s'est engagé à renforcer les infrastructures d'hébergement par différents mécanismes (investissements publics, initiatives privées, PPP), mais il a également décidé d'orienter une part croissante des nouveaux bacheliers vers les établissements privés pour compenser le manque de moyens structurels et humains des universités publiques. Faire appel au secteur privé pour absorber le flux d'étudiants issus de la massification des bacheliers et piloter l'enseignement supérieur selon des critères de « qualité » fixés par la Banque mondiale, tel est le futur de l'enseignement supérieur sénégalais. Les similitudes avec ce qui se passe en France sont flagrantes, venant renforcer les liens entre le SAES et le SNESUP-FSU dans les luttes qui nous unissent. ●

(1) PDES 2013-2017, ifgu.auf.org/media/document/Plan_de_developpement_de_l'enseignement_superieur_et_de_la_recherche_PDES.pdf

▼
Pour favoriser la réussite des étudiants, l'État a décidé d'orienter une part croissante des nouveaux bacheliers vers les établissements privés afin de compenser le manque de moyens structurels et humains des universités publiques.
 ▲

ENTRETIEN AVEC **Salam Kawakibi****Chercheur, directeur adjoint du mouvement Arab Reform Initiative⁽¹⁾**

Le SNESUP est aux côtés du peuple syrien dans sa quête d'un État de droit après quarante-quatre ans de dictature et quatre années d'une terreur d'État extrême.

Observateur et acteur des changements dans le monde arabe, Salam Kawakibi⁽²⁾ livre des clés de compréhension du conflit syrien.

Quelles épreuves traverse aujourd'hui la population syrienne au bout de quatre ans de conflit ?

Plus de six millions de Syriens déplacés à l'intérieur, s'ajoutant à 4 millions d'autres qui se sont réfugiés aux quatre coins du monde, des centaines de milliers de morts et de blessés, de détenus et de disparus, une destruction massive qui a effacé de la carte des villages entiers et une bonne partie de certaines villes... Et pourtant, ce tableau effrayant ne semble pas réunir assez d'éléments pour alarmer une conscience humaine qui semble être prise dans les glaces. Paradoxe : on est en présence d'une catastrophe humanitaire majeure sur laquelle personne ou presque ne souhaite épiloguer. Pendant ce temps, l'action civile et l'engagement citoyen continuent à se déployer sur le terrain malgré une montagne d'obstacles et des situations d'extrêmes dangers. Ce « détail » de la terreur d'État syrienne est sans doute bien connu des médias. Mais il n'est guère médiatisé dès lors qu'il n'y a pas assez de sang à montrer ni de « barbus » impliqués dans ces crimes contre l'humanité. Il est donc un peu facile de tenir cette terreur pour relativement moins méchante, et de décider qu'elle ne mérite pas que l'on s'y attarde.

Que sont devenues les aspirations de la jeunesse et de l'opposition démocratique exprimées avec enthousiasme lors des manifestations pacifiques de mars 2011 ?

Les aspirations de la jeunesse et de l'opposition démocratique persistent envers et contre tout. Cependant, la jeunesse syrienne est fortement déçue de l'indifférence de qu'il est convenu d'appeler la « communauté internationale », mais aussi et surtout de l'inefficacité de ses propres « représentants » au sein de l'opposition qui demeure jusqu'ici fragmentée.

Nombreux sont ceux qui ont décidé avec courage de rompre avec la culture de la peur qu'ils subissaient depuis des décennies. Mais ils se retrouvent quasi démunis lorsqu'ils sont confrontés à la violence inouïe des atrocités commises par l'opresseur de



© DR

▼

« Il est très important que la communauté scientifique renforce son implication et son engagement aux côtés des Syriens, qu'elle démontre, preuves et arguments à l'appui, la réalité de la situation en Syrie. »

▲

Damas. Dans un tel contexte, une certaine radicalisation au sein du mouvement rebelle semble inévitable en l'absence de toute perspective d'espoir jusqu'ici.

Sachant les parties en présence, quelles voies de sortie envisager pour arrêter les massacres et faire advenir une Syrie libre ?

Avant tout, il est bien sûr extrêmement urgent de mettre fin à la tuerie en Syrie. Mais la solution n'est quasiment plus entre les mains des Syriens, de quelque bord qu'ils soient. Plusieurs plans d'action sont envisageables. Quant aux efforts onusiens pour établir des trêves locales sur certains fronts, ils ne seront pas à même de résoudre la crise. Ils ne feront que renforcer la position

du pouvoir en lui offrant l'occasion de concentrer ses forces sur d'autres fronts. Après cette facture colossale payée par la population, la seule voie de solution envisageable devra passer par une négociation ayant pour visée un départ programmé des responsables de la terreur d'État en vigueur depuis près de quatre années. Ce processus devra être accompagné par une implication des forces de maintien de la paix et par un engagement régional en vue de stabiliser la scène intérieure syrienne. Plusieurs plans ont été élaborés par des chercheurs syriens pour envisager la reconstruction ainsi que les différentes réformes nécessaires à mener au sein des institutions.

Quel rôle peuvent jouer les universitaires et chercheurs français sur le plan de la solidarité ?

Côté « bouteille à moitié vide », on voit des chercheurs très sollicités par les médias, qui à l'évidence portent la voix du régime de façon implicite ou explicite. Ils s'abritent derrière leur autorité scientifique pour prêcher de fait son maintien. Un tel positionnement politique serait audible s'il ne reposait pas sur la désinformation et le mensonge.

En revanche, des travaux scientifiques rigoureux, ne s'inscrivant *a priori* dans aucune mouvance, ont été réalisés par des chercheurs français. Ces derniers ont ouvert la voie à une compréhension lucide de la véritable nature du régime et de la complexité de la scène sociopolitique syrienne, avant et depuis la révolution initiée en mars 2011. Il est très important que la communauté scientifique renforce son implication et son engagement aux côtés des Syriens, qu'elle démontre, preuves et arguments à l'appui, la réalité de la situation en Syrie et qu'elle contribue à la déconstruction des légendes fondatrices du système « sécuritocratie » sur lequel repose la dictature. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(1) www.arab-reform.net.

(2) Lire « Syrie : en finir avec la "sécuritocratie" », *LE SNESUP* n° 597, septembre 2011, pages 21-22.

GUERRE 1914-1918

Les invisibles de la commémoration : femmes, intellectuels et étrangers → par Fabrice Guilbaud

Quelques contributions à la commémoration portent sur des figures minorées de la Grande Guerre et montrent que les rapports sociaux de classe, de genre et de race n'étaient pas absents du conflit.

Lisez les nuages de tags sur Internet et vous constaterez que l'année de commémoration s'est centrée sur les lieux (Verdun, Marne, Somme), les combattants (poilu, troupe, soldat), les techniques de guerre et les armes (artillerie, grenade, obus, fusil, tranchée) du conflit de 1914-1918. Le rite mémoriel tend à renforcer une histoire officielle oubliée des minorités mais fournissant la recette de l'appel à l'unité nationale.

FEMMES

La réédition augmentée de l'ouvrage de l'historienne Françoise Thébaud, *Les Femmes au temps de la guerre de 14* (Payot, 2013) permet de rappeler que la guerre n'est pas l'affaire des seuls hommes : les femmes ont remplacé ces derniers au champ, à l'usine et dans les bureaux ; elles ont aussi été reléguées dans des activités naturalisant leurs dispositions (l'infirmière et soignesse qui maternelle, sourit, rassure, etc.). Dans la même veine, l'ouvrage collectif *1914-1918 : combats de femmes* (Autrement, 2004), dirigé par Évelyne Morin-Rotureau, revient notamment sur diverses formes d'engagement (pacifisme, syndicalisme, féminisme, patriotisme) des femmes pendant la guerre. Dès l'armistice, la modification des rôles à laquelle le conflit a donné lieu est critiquée, les hommes suspectant les femmes d'avoir profité de leur absence (dans les tranchées, on disait que « l'arrière s'amuse »). Parmi les femmes illustres, Marie Curie a eu des difficultés à faire accepter au ministère de la Guerre l'usage des rayons X pour identifier puis extraire les éclats d'obus des corps. Aidée par l'Union des femmes de France, elle met en service dix-huit voitures radiologiques, forme cent cinquante manipulatrices en radiologie et fait installer deux cents postes fixes de radiologie dans les hôpitaux. Aucune récompense ne lui sera donnée pour cela (voir *Marie Curie, une femme sur le front*, téléfilm d'Alain Brunard).

INTELLECTUELS

Qu'est-ce qu'être un intellectuel, engagé volontaire comme simple soldat, au front, parmi la masse des poilus ? C'est à partir de correspondances déjà connues, mais jamais exploitées sous l'angle des rapports entre les classes sociales, que Nicolas Mariot interroge un constat répandu dans la littérature des spécialistes de ce conflit : *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple* (Seuil, 2013). Ce livre passionnant est fondé sur un corpus de textes de quarante-deux intellectuels dont quelques célébrités (Guillaume Apollinaire,



La commémoration du 100^e anniversaire du déclenchement de la guerre de 1914-1918 a donné lieu tout au long de l'année à des manifestations diverses, mais aussi à l'édition d'ouvrages d'analyses, notamment sociologiques.

La guerre n'est pas l'affaire des seuls hommes : les femmes ont remplacé ces derniers au champ, à l'usine et dans les bureaux. Dès l'armistice, la modification des rôles à laquelle le conflit a donné lieu est critiquée, les hommes suspectant les femmes d'avoir profité de leur absence.

Henri Barbusse, Marc Bloch, Roland Dorgelès, Maurice Genevoix, Fernand Léger). L'auteur ausculte les manifestations de la distance sociale produite par le contact prolongé entre ces hommes issus de la bourgeoisie, diplômés du baccalauréat (1 % d'une classe d'âge à l'époque), dont bon nombre ont été élèves de l'École normale supérieure, et les hommes du peuple, paysans pour l'essentiel, ouvriers pour certains. On découvre l'isolement social des quarante-deux : solitaires parmi les poilus ordinaires avec qui ils ne peuvent

avoir d'échanges intellectuels, découvrant leur faiblesse physique comparée à la résistance des autres soldats quand ils sont dans l'action du combat, les exécrant quand ils boivent, jurent, jouent bruyamment aux cartes tandis qu'eux cherchent à lire, écrire, penser pendant les temps de repos. Mais ils accèdent souvent vite aux grades d'officier et, en plus des colis généreux reçus de leur famille, jouissent d'avantages qui reproduisent les rapports de domesticité à travers l'emploi d'une « ordonnance » (personnel de service choisi parmi les soldats et mis à disposition du gradé).

ÉTRANGERS

Dans un bref livre de synthèse (*Les Étrangers dans la Grande Guerre*, La Documentation française, 2014), Laurent Dornel analyse l'histoire d'étrangers aux statuts divers. Belges, Italiens et Espagnols arrivés avant le conflit sont rejoints par nombre de leurs compatriotes, qui viennent gonfler les rangs des travailleurs, suivis de Chinois, Annamites, Grecs, Malgaches et des « coloniaux » (dont 600 000 combattants d'Indochine, d'Afrique du Nord et de l'Ouest). « Précédés de représentations très largement élaborées et diffusées par l'idéologie de la domination coloniale, les coloniaux vinrent donc comme soldats mais aussi comme travailleurs. Si les premiers ne fréquentèrent qu'exceptionnellement les populations civiles, tel ne fut pas le cas des seconds. Le conflit fut donc l'occasion de nouveaux contacts, les uns et les autres se découvrant mutuellement. » De l'épisode guerrier, la France héritera d'une politique raciale distinguant les étrangers blancs « désirables dont l'immigration était souhaitée pour l'après-guerre, et les coloniaux ou les Chinois perçus comme des hommes de couleur et donc définis comme indésirables ». ●

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture